

CAHIER
FEMMES
ET
SEXUALITÉ

numéro 2, mars 1986

FEDERATION DU QUEBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES

informations

INFORMATIONS GENERALES

. LA STÉRILISATION, METHODE DE CONTRACEPTION LA PLUS EMPLOYEE AUX ETATS-UNIS

Les plus récentes enquêtes menées aux États-Unis ont révélé que la stérilisation est maintenant la méthode de régulation des naissances la plus utilisée. 33 p.c. (22 p.c. pour la stérilisation féminine, 11 p.c. pour la vasectomie) des couples ou partenaires qui emploient des moyens de contraception ont choisi la stérilisation. La pilule vient au second rang: les femmes de moins de 30 ans et les célibataires la préfèrent à d'autres moyens dans une proportion de 29 p.c.. Viennent ensuite le condom (12 p.c.), le diaphragme (8 p.c.) et le stérilet (7 p.c.) (Peuples, XII, 3, 1985, p. 30).

... et la stérilité augmente chez les femmes

Par ailleurs, le pourcentage des femmes mariées stériles de 20 à 24 ans est passé de 4 à 11 p.c. entre 1965 et 1982. La stérilité atteint presque deux fois plus de couples chez les Noirs américains. Pour expliquer l'augmentation du taux d'infertilité, on invoque l'accroissement des maladies transmises sexuellement, l'usage du stérilet et les infections consécutives aux accouchements et aux avortements (ibid.). Une recherche effectuée dans des cliniques américaines révèle que dans les cas où l'origine d'une infection ou d'une maladie est inconnue, le partenaire masculin accuse la femme qui, surprise et peu renseignée sur ce sujet, a tendance à accepter le blâme. L'étude indique aussi que la plupart des hommes qui se présentent à des cliniques avec leur partenaire croient a priori que c'est cette dernière qui est à l'origine de l'infertilité du couple. Or, dans presque 50 p.c. des cas, la cause d'infertilité est chez le partenaire masculin. (The Times, 25 oct. 1985, cité par IPPF Open File, oct. 1985, p. 21).

Ce préjugé est si répandu que même des médecins l'entretiennent. Ils investissent pendant un an ou deux dans le but de découvrir les causes d'infertilité chez la femme sans penser à vérifier du côté masculin.

-*-*-*-*-

LA CENSURE DE L'INFORMATION SUR LA CONTRACEPTION

Au pays où le droit à la liberté d'expression constitue le premier amendement de la constitution, l'hypocrisie fait la loi dans le domaine de la sexualité. Récemment, deux importants réseaux de télévision américains, CBA et ABC, ont refusé une publicité qui annonçait un service public aux personnes à la recherche d'aide afin d'éviter les grossesses. CBS et ABC ont estimé que le message de cette annonce était "trop controversé".

Ce message présente trois femmes. L'une déclare qu'elle veut être présidente des Etats-Unis. Une autre, qu'elle veut retourner aux études. La troisième, qui est enceinte, dit qu'elle souhaite avoir une famille, mais qu'elle ne voulait pas la commencer aussi tôt. Un annonceur enchaîne: "Rien ne change les projets d'une personne aussi radicalement qu'une naissance non désirée". Il invite ensuite les téléspectatrices et les téléspectateurs à téléphoner pour se procurer une brochure intitulée "Les faits".

Cette annonce a été produite par le Collège des obstétriciens et des gynécologues américains après qu'un sondage Gallup eut montré que près de 20 p.c. des personnes interrogées croyaient que n'utiliser aucun moyen de contraception était aussi efficace que la pilule!

Il y a 3.3 millions de grossesses non désirées, aux Etats-Unis, dont plus d'un million sont des grossesses chez des adolescentes de 15 à 19 ans. (ZPG Reporter, XVII, 4, automne 1985, p. 7, cité par IPPF Open File, déc. 1985, p. 29).

Chaque année, les téléspectateurs et téléspectatrices voient 9,200 scènes à caractère sexuel, mais les réseaux de télévision refusent obstinément de diffuser des messages publicitaires sur la contraception (La Presse, 3/11/85).

Chaque jour, aux Etats-Unis, les mêmes chaînes présentent des dizaines de films faisant la promotion de la haine, de la violence, de la pornographie et du mépris des personnes sous diverses formes. Le premier amendement protège ces promoteurs de la haine. Mais il ne protège pas ceux et celles qui veulent fournir aux femmes les moyens de contrôler leur fécondité et de choisir le moment le plus approprié pour elles d'avoir des enfants.

Naïveté?

Il existe des personnes qui croient que dénoncer la propagande haineuse contre les femmes (sexisme, violence et pornographie) peut conduire à limiter la liberté d'expression des féministes. Comme si la liberté d'expression était un droit dont l'exercice est également reconnu à toutes et à tous... Faut-il accepter d'être battue pour qu'on nous reconnaisse le droit de crier?

En Suède, souvent cité comme le paradis des libertés absolues, il semble qu'on commence à découvrir que ce droit est souvent utilisé comme un pouvoir bien inégalement réparti dans le domaine de l'éducation sexuelle, de l'érotisme et de la propagande pornographique. Le discours féministe, qui ne s'est peut-être pas enlisé, là-bas, dans ce faux débat sur la liberté d'expression, semble se répandre en terrain inhabituel.

Comme tout autre organisme qui sert les intérêts de ses membres, la Corporation professionnelle des médecins du Québec n'était pas de la plus parfaite neutralité en rendant publics, le 29 janvier, les résultats d'une enquête qui montrait les accouchées québécoises satisfaites de leur expérience en milieu hospitalier. Sur 924 femmes rejointes deux ou trois jours après leur accouchement, dans un échantillon de 23 hôpitaux québécois, 98,6% disent avoir vécu une « expérience positive ». Selon le comité des femmes médecins de la Corporation, qui avait commandé l'étude, il restait d'autres ombres au tableau, dont un taux trop élevé d'interventions chirurgicales comme la césarienne et l'épisiotomie, et l'insatisfaction si ce n'est l'indifférence devant les cours prénatals, que seulement 41,2% des répondantes avaient suivis.

La porte-parole des femmes médecins en ayant toutefois conclu publiquement que l'expérience de ces parturientes n'a été en général « ni traumatisante, ni inhumaine », mal lui en a pris. Les protestations ont déferlé sur le bureau de la nouvelle ministre des Affaires sociales, Mme Thérèse Lavoie-Roux, la priant de rejeter illico ce sondage et de ne pas confondre les vrais besoins des femmes avec ceux de la Corporation des médecins.

Toute cette guerre s'inscrit, bien sûr, dans le cadre de la révision de la politique gouvernementale touchant la périnatalité, qui se penchera notamment sur la légalisation de la profession de sages-femmes. Les médecins sont en général réticents, pour des raisons médicales ou corporatistes, ou les deux. Des groupes militants, notamment des mouvements de médecines douces, font une forte campagne, dont leur intervention auprès de la ministre n'est qu'un mince échantillon. Chacun prétend, évidemment, avoir la connaissance la plus intime et la mieux fondée de la volonté des femmes, et parler de façon très autorisée en leur nom. L'affaire devient d'autant plus mélangée que ce ne sont plus les méchants médecins mâles qui défendent les hôpitaux et l'approche actuelle, mais des femmes médecins, qu'on ne peut tout de même pas accuser aussi facilement de traîtrise envers notre espèce.

Que veut vraiment les femmes? Curieusement, et discrètement, c'est dans la littérature d'un mouvement très choqué par le sondage de la Corporation qu'on trouve l'élément le plus équilibré de réponse. La revue *L'une à l'autre* (hiver 86), du mouvement Naissance-Renaissance, fait en effet état d'une étude menée par des chercheurs de l'Université Laval auprès des « usagers et usagères » des services de sages-femmes au Québec, entre 1977 et 1983. Là aussi, la satisfaction dépasse 90% chez

nettement plus scolarisée que l'ensemble de la population. Mais les couples intéressés, nous dit-on aussi, sont loin de rejeter l'hôpital.

Lisons plutôt: « L'hôpital cherche à parer à toute éventualité. C'est d'ailleurs pour cette raison que les couples continuent à s'y rendre, mais ils n'en souhaitent pas moins, de façon générale, l'humanisation du long processus de la mise au monde d'un enfant. Il ressort clairement que les services de la sage-femme ont été donnés en continuité plutôt qu'en opposition avec les institutions et que la tendance générale s'oriente vers la demande d'un service aussi moderne que personnalisé. » En somme, on s'en serait douté, en cette fin de siècle les gens souhaitent avoir accès à la sécurité de la meilleure technologie dans l'environnement le plus humain. Normal, raisonnable, juste. Sachant que nos hôpitaux ne sont pas les plus mauvais de la planète, que certains ont fait des efforts remarquables pour améliorer leurs services de maternité, il n'y a rien d'étonnant non plus à ce qu'une enquête ne contredise pas l'autre.

On n'en ressent pas moins un malaise devant le type de militantisme que pratiquent les groupes engagés à la défense des sages-femmes. On n'en est plus, heureusement, à l'époque où il était de bon ton de s'esbaudir devant un Léandre Bergeron qui avait fait un *best-seller* de « son » accouchement à la maison, seule formule digne d'un contestataire qui se respecte et que le danger (surtout quand c'est la femme qui le subit) n'effraie en rien. On réclame plutôt, aujourd'hui, la création de centres spécialisés et bien équipés.

Mais le ton reste d'une animosité incroyable envers les services médicaux actuels. Alors que l'étude citée plus haut témoigne du désir des « usagers et usagères » de voir se réconcilier les deux approches, les militants de « l'autre » médecine sont par exemple tout à fait inquiets du rapprochement. Le Colloque sur les médecines douces et le système de santé québécois (septembre 85), un succès auprès non seulement des convaincus mais de nombreux professionnels de la santé, est vu maintenant comme un danger. Une chronique de *L'une à l'autre* souhaite « d'éviter qu'on assiste à la récupération des médecines traditionnelles par la médecine officielle ». Serait-ce une catastrophe? Le Centre de Santé des femmes de Montréal, plus radical, accuse carrément les « médecins doux » de vouloir partager « le gros gâteau avec les médecins officiels » plutôt, faut-il comprendre, que de rester dans la marginalité révolutionnaire.

On donne également des hôpitaux et de ceux qui y oeuvrent une image qui n'est jamais très loin de la « médecine de guerre » de M. Bourassa. Les médecins sont des

chimiques, les hôpitaux de vastes salles de refroidissement où se promène un personnel débordé et d'humeur déplaisante, et l'une des meilleures préparations prénatales serait de bien se documenter pour les poursuivre en justice au besoin. Il n'y a à peu près pas de césarienne ou d'épisiotomie qui trouve grâce aux yeux de ces croyants qui, tout « doux » qu'ils soient, assomment littéralement la journaliste Dominique Demers, de *Châtelaine*, qui a eu récemment le malheur de s'en prendre aux mythes de l'accouchement sans douleur et de souhaiter les bienfaits de certaines interventions et inventions modernes qui soulagent.

La réhabilitation de la « nature », pour sa part, connaît moins de limites. Elle est parfois folklorique et inoffensive: une femme ne perd sans doute rien, sauf son temps, à croire qu'elle peut accroître sa fertilité en buvant quotidiennement « du thé de framboisier et de fausse-licorne ». Mais elle tombe trop aisément dans le passéisme, la vénération du docteur de famille qui accouchait tout le monde à la ronde, et la méfiance plus systématique devant le gynécologue. Cela donne parfois des résultats bizarres: dans les cercles doctrinaux de la démedicalisation, ces jours-ci, on est aussi ferme que Jean-Paul II pour refuser le salut hors des méthodes « naturelles » de contraception...

Une femme qui n'appartient ni à l'un ni à l'autre camp, comme c'est le cas de la majorité, ne peut que se sentir inutilement terrorisée par le sort qu'on lui promet à l'hôpital. Car enfin, il y a des petits traumatismes, comme la froideur occasionnelle du personnel infirmier, ou une technique de lavage désagréable, auxquels un être normalement constitué peut résister trois jours sans en rester marqué pour la vie. Il n'y a d'ailleurs rien de plus contraire aux objectifs du féminisme, qui sont croissance et libération, que cette façon de pousser les femmes à gémir sur elles-mêmes, à faire de grandes histoires traumatisantes avec les petits bobos comme avec les vraies injustices. Et c'est probablement parce que la plupart des femmes sont plus en santé qu'on aime le leur dire qu'elles ont répondu positivement à la question globale qu'on leur posait sur leur expérience.

Le mouvement des médecines douces a fait des progrès remarquables, au cours des dernières années, dans la mesure où il a su se débarrasser d'une image de charlatanisme, et où il s'est rapproché de la science. Les sages-femmes pourrait bientôt gagner la partie de la même façon; mais les accuserait-on de trahir si elles le font, comme la majorité semble le désirer, en jonction avec la médecine « officielle » plutôt que contre elle? Le fond de l'air, en tout cas, sent la doctrine, et un paternalisme dont

« Au Canada, lorsqu'un homme tue sa femme, personne ne sourcille »

■ Raoul G., à l'aide d'un couteau de cuisine, a poignardé à mort Laura, une mère de trois enfants âgée de 36 ans dont il était séparé, le 9 avril 1982.

Accusé en premier lieu de meurtre sans préméditation, il a reconnu sa culpabilité à une accusation réduite d'homicide involontaire, expliquant au tribunal qu'il avait tué son épouse parce qu'elle l'avait provoqué par son infidélité conjugale.

Le 11 juin 1982, G. était condamné à 10 mois de prison. Il n'a séjourné qu'un an en fole et, aujourd'hui, il est libre et a obtenu la garde légale du plus jeune de ses enfants, un garçon de 13 ans. Les deux autres enfants du couple étaient assez âgés pour se suffire à eux-mêmes.

Selon certains, de tels cas ne sont malheureusement pas rares. L'homme qui poignarde sa femme à mort, à l'intérieur même du domicile de cette dernière, sous prétexte d'une infidélité réelle ou présumée, est souvent perçu comme un époux lésé, si bien que sa peine est allégée.

« C'est là un vestige d'anciennes croyances voulant que les maris pouvaient agir selon leur bon vouloir à l'endroit de leurs épouses; ils avaient le droit de les fustiger en tout temps », affirme Me Steven Fraid, avocat de Montréal spécialisé dans les divorces.

« Lorsqu'un homme tue sa femme... personne ne sourcille. C'est à lever le cœur. »

Me Fraid, qui a déjà eu pour clientes deux épouses qui furent battues puis assassinées par leurs époux, affirme que la moyenne des peines pour « meurtre domestique » est d'environ deux ans de prison.

240 victimes

À Ottawa, le Centre des statistiques sur la Justice signale qu'entre 1981 et 1983, 240 Canadiennes ont été assassinées par

leur époux ou conjoint. Ces chiffres ne précisent pas, toutefois, le pourcentage des meurtres commis par les « petits amis » ou conjoints de droit commun.

« Il s'agit d'un problème d'une gravité extrême », affirme un représentant du système carcéral fédéral qui a réclamé l'anonymat. En réalité, l'époux qui commet un crime demeure impuni. La justice n'existe pas, dans de tels cas. »

« Notre système judiciaire crée, dans des cas semblables, qu'il s'agit de crimes passionnels. Les tribunaux jugent que ces maris ou conjoints ne sont pas réellement des personnes violentes, qu'elles ne représentent pas un danger pour leur entourage et tiennent compte qu'il s'agit presque toujours d'une première offense. Les risques de récurrence, soutient-on, sont très réduits. »

Dans le cas de G., le témoignage retenu fut surtout celui de l'accusé qui s'est attaché avant tout à ternir l'image de son ex-femme. La réputation de la victime — selon les critères de la Couronne — avait été considérée comme une preuve inadmissible par le tribunal.

Aucun témoin ne souligna, en cour, qu'après 10 mois de séparation légale, Mme G. n'avait pas à informer son ancien conjoint de ses fréquentations.

Dans son témoignage, également, l'accusé a évité d'expliquer que sa femme avait réclamé le divorce sous prétexte de cruautés physiques et mentales.

Personne, non plus, n'a relevé les nombreuses menaces de

mort proférées contre la victime et le nombre de fois que les policiers avaient été appelés à intervenir pour apaiser des « différends domestiques ».

« Les preuves existaient, d'affirmer une ancienne amie de la victime. Personne parmi ceux qui savaient que G. avait menacé sa femme de mort et l'avait battu à maintes reprises, non plus que parmi les policiers connaissant ce dossier, ne fut appelé à témoigner par le tribunal. »

Préméditation

Pour sa part, le représentant de la Justice déjà cité affirme qu'il connaît « beaucoup de cas où des hommes ont prémédité la mort de leur femme. Ils ont acheté une arme à feu, des munitions et ont attendu la première occasion pour s'en débarrasser. Ils sont généralement condamnés à trois ans de prison, peine qui est toujours réduite pour bonne conduite. En règle générale, ils sont libres au bout de deux ans et même d'un an seulement. »

Selon lui, les tribunaux et la société admettent avec trop de laxisme les explications de ceux qui ont tué leur épouse ou leur conjointe.

Le phénomène s'explique même par la perception que la société se fait du couple. Ainsi, une étude réalisée par le Women's Research Center, à Vancouver, a démontré que 90 p. cent de la population canadienne estime qu'un homme ne battra ou ne tuera jamais une femme sans que cette dernière ne porte une part de responsabilité.

— Presse Canadienne

Le Devoir 20/11/80

La Suède songe à sévir contre la pornographie

RICHARD MURPHY
de l'agence Reuter

STOCKHOLM (Reuter) — Longtemps un symbole de licence sexuelle, la Suède pourrait amender sa constitution afin de réprimer la pornographie.

Des éléments libéraux qui avaient fait campagne contre la censure au nom de la liberté sexuelle exigent à présent que les contrôles soient réimposés, en affirmant que la pornographie est dangereuse et dégradante.

« Nous avons espéré que la libéralisation permettrait une représentation ouverte et honnête de tous les aspects de la sexualité », a déclaré M. Hans Nestius, président de l'Association suédoise d'éducation sexuelle. « Mais ce n'est pas ce qui s'est passé. Les capitalistes du sexe sont intervenus, et ce que nous avons obtenu, c'est une pornographie froide, mécanique, violente et dégradante. »

L'Association, qui a toujours défendu une plus grande liberté sexuelle depuis sa fondation en 1933, a lancé il y a quelques années une campagne contre la pornographie qui a commencé à porter fruit ces derniers temps sous la forme de nouvelles lois, plus sévères.

L'interdiction qui frappe les films trop violents sera étendue début 1986 aux représentations de violence sexuelle.

Le gouvernement compte soumettre l'an prochain au Parlement une législation interdisant la violence pornographique également dans les livres et magazines.

Une telle mesure exigerait un amendement à la loi sur la liberté de la presse, une des quatre lois fondamentales de la constitution suédoise, et il faudrait qu'elle recueille l'approbation de deux Parlements successifs.

« Je crois que nous obtiendrons une majorité parlementaire en faveur de l'interdiction de la pornographie violente dans les imprimés », a déclaré Mme Margareta Persson, député du Parti social-démocrate (au pouvoir).

Au dernier congrès du parti en 1984, plusieurs délégués, ignorant les conseils de l'exécutif, votèrent en faveur de la censure des films vidéo. La question est maintenant examinée par un groupe de travail officiel.

M. Nestius reconnaît que les mesures sollicitées par son organisation vont à l'encontre de sa vocation libérale. « Mais si les gens savaient réellement ce qui se vend dans les sex shops, dit-il, il y aurait une tempête de protestations. »

Depuis l'abolition en 1971 d'une loi qui en limitait les débordements — notamment sous l'influence d'une campagne menée par M. Nestius — la pornographie est devenue une industrie qui roule sur l'or

M. Nestius estime qu'un demi-million de magazines de pornographie *hard* sont vendus chaque mois, dans un pays dont la population n'est que de 8,3 millions d'habitants.

Ils se spécialisent dans le sadomasochisme, les viols, la bestialité et la pédophilie.

La pornographie infantine est déjà interdite, mais ses magazines se vendent encore clandestinement.

Une organisation créée cette année, l'Action populaire contre la pornographie, comprend des groupes de femmes, des partis politiques et l'Association pour l'éducation sexuelle de M. Nestius.

L'Action populaire contre la pornographie considère qu'est pornographique un matériel offrant « une sexualité fragmentée détachée de son contexte naturel et présentée d'une manière dégradante pour l'un des partenaires, ou bien où des souffrances sont infligées à l'un d'eux ».

M. Nestius tient à dissiper l'idée qu'il n'est qu'un cas classique de libertin repenti transformé en vieux schnoqe réactionnaire. Il dément aussi vouloir provoquer un retour en arrière. « Nous sommes en faveur de toutes les représentations de la sexualité humaine, du modérément sensuel au modérément débauché, dit-il. Mais nous nous opposons à la représentation des femmes en tant qu'objets destinés à être exploités par les hommes, et à la séparation des aspects physiques et émotionnels du sexe. »

« À aucun prix je ne veux provoquer une interdiction des films érotiques, mais s'il s'y trouve un élément significatif d'humiliation ou de dégradation, il faut y mettre le holà », dit Mme Persson.

M. Nestius a tenté de battre les pornographes sur leur propre terrain en publiant un livre de photographies explicites dans leur érotisme, mais d'un caractère qu'il affirme être non pornographique.

Des couples y sont engagés dans une grande variété d'activités sexuelles, mais les images visent à suggérer le rapprochement et la tendresse au lieu de la domination et de la fixation sur les organes sexuels qui, selon M. Nestius, caractérisent la pornographie.

INFO-EXPRESS

. WISCONSIN: UNE LOI QUI AUGMENTERA LA REPRESSION SEXUELLE A L'EGARD DES JEUNES FILLES

"Au Wisconsin, les parents seront financièrement responsables si une grossesse survient chez leur fille de moins de 18 ans". C'est ce que l'on apprenait dans le bulletin de l'ACDA de janvier dernier.

La nouvelle loi, votée en novembre 1985, fait en sorte que les organismes d'assistance sociale pourront poursuivre en justice les parents de la mère et du père, et les obliger à payer les frais encourus pour élever l'enfant.

Comme il serait très étonnant que les parents du père soient poursuivis - la paternité est toujours très difficile à prouver -, cette loi aura vraisemblablement pour conséquence d'augmenter la répression familiale à l'égard des filles. En rendant les parents des filles responsables financièrement des grossesses, cette législation les transforme en agents répressifs.

Un exemple de plus au palmarès des moyens mis en oeuvre pour contrôler les femmes. Quand verrons-nous une loi poser la responsabilité sociale et masculine par rapport aux enfants? Quand verrons-nous un état reconnaître la pleine liberté des femmes?

-*-*-*-*-*

. L'ACDA PRECISE SES REVENDICATIONS A L'EGARD DES SERVICES D'AVORTEMENT

A l'automne dernier, lors d'un conseil d'administration, l'Association canadienne pour le droit à l'avortement votait la résolution suivante:

"L'ACDA est pour les cliniques indépendantes, sans but lucratif, communautaires, approuvées par les organisations féministes, offrant dans de bonnes conditions médicales des services d'avortement et de contraception remboursés par la sécurité sociale". (source: Bulletin de l'ACDA, janvier 86).

-*-*-*-*-*

. DES NOUVELLES DES PROCES ONTARIENS

La Cour d'appel de l'Ontario vient d'annuler l'acquiescement par jury des médecins pratiquant des avortements à la clinique de Toronto. Les médecins Robert Scott, Leslie Smoling et Henry Morgentaler se retrouveront donc face à la Cour suprême du Canada puisqu'ils ont décidé de porter la cause en appel.

Dans son jugement, la Cour d'appel de l'Ontario rejette la défense de nécessité et elle statue que cette défense ne peut s'appliquer que dans les situations d'urgences, en cas de péril incontestable et imminent. A suivre... (pour plus d'informations, Bulletin de l'ACDA, janvier 86).

-*-*-*-*-*

L'homme suédois consacre en moyenne huit heures par semaine aux tâches ménagères et les femmes en consacrent 35, qu'elles soient ou non sur le marché du travail. Belle égalité! Un spécialiste du comportement et des rôles masculins a déclaré que les "nouveaux hommes" suédois en avaient assez de l'égalité. "Ce sont les hommes qui sont opprimés aujourd'hui", a dit Jan Granholm qui croit que le gouvernement propose de "faire des hommes les clowns des femmes". A son avis, si les adolescents se nourrissent de films-vidéos violents, c'est parce qu'ils ne trouvent pas dans leur entourage de modèles d'hommes virils. Virilité = violence.

Il s'est trouvé aussi des femmes psychologues pour dénoncer la partage de l'éducation des enfants entre parents, au nom de "la relation particulière, du cordon ombilical psychologique entre enfant et mère". Et vivent les progrès de la science et des psy!

-*-*-*-*-*-

DOSSIER

. DOSSIER D'INFORMATION SUR LE DEPO-PROVERA

DEPO-PROVERA: LE POUR ET LE CONTRE

Le Depo-Provera est une hormone progestative de synthèse produite, dans les années 50, par la compagnie américaine Upjohn. Sa mise en marché "at large" aux Etats-Unis et son exportation ne sont autorisées que comme médicament pour traiter les cancers de l'endomètre et du rein, et de façon restreinte à d'autres fins. Upjohn n'a pas reçu l'autorisation de la U.S. Food & Drug Administration de mettre en marché et d'exporter le Depo-Provera comme contraceptif. La FDA a estimé qu'il y avait trop de risques pour la santé.

Le Depo-Provera est un contraceptif injectable administré généralement à raison de 150 mg tous les trois mois.

SES AVANTAGES

- . Son efficacité certaine
- . Son administration simple
- . Le fait qu'il n'interrompt pas la lactation
- . Certain-e-s voient comme un avantage que l'usage de ce produit comme contraceptif ne nécessite aucune connaissance, ni participation active, ni geste répété. Pour d'autres, ce facteur pourrait limiter la liberté de choix et favoriser le contrôle des populations (par exemple, dans certains pays du Tiers-Monde).

SES EFFETS A COURT TERME *

- . Dépression sévère ou légère
- . Douleurs abdominales
- . Perte (ou gain) de poids - parfois plus de 30 livres
- . Diminution ou perte du désir et du plaisir sexuels

LES LOIS ET L'USAGE

AUX ETATS-UNIS

En 1960, les Etats-Unis ont approuvé le Depo-Provera pour traiter l'endométriose et prévenir les fausses-couches. Mais, en 1967, la U.S. Food & Drug Administration (FDA) a révoqué cette autorisation à cause de preuves insuffisantes de l'efficacité du Depo-Provera à cette fin. Actuellement, la FDA n'approuve le Depo-Provera que pour traiter les cancers de l'endomètre (depuis 1970) et du rein (depuis 1978). Depuis plus de 20 ans, la FDA résiste fermement aux efforts répétés d'Upjohn pour faire approuver le Depo-Provera comme contraceptif et obtenir l'autorisation de l'exporter à cette fin.

(Sources: Healthsharing, nov. 1985. Fact Sheet, in National Women's Health Network, de Washington. Ces deux documents font partie du présent dossier).

AU CANADA

Le Depo-Provera est autorisé pour traiter l'endométriose et les cancers de l'endomètre et du rein. Certains médecins le prescrivent aussi comme contraceptif, mais on ignore le nombre exact d'ordonnances médicales à cette fin. Au Canada, la juridiction fédérale ne porte que sur la publicité des produits pharmaceutiques et sur les renseignements techniques qui l'accompagnent. Les médecins peuvent prescrire un médicament non approuvé par le ministère de la Santé et du Bien-être s'ils estiment que les avantages sont plus grands que les risques qu'il représente pour leurs client-e-s. Ainsi, le Depo-Provera est administré à des déficientes mentales dans des institutions, parfois à des adolescentes à risques, et à des femmes à qui aucun autre contraceptif ne conviendrait.

(Sources: Depo-Provera, La femme aux oeufs morts, Groupe de recherche d'intérêt public-Québec, Montréal, 1982. A notre connaissance, ce groupe n'existe plus. Healthsharing, nov. 1985. (documents dans ce dossier d'information). Communiqu'Elles, sept. 1982).

AILLEURS

Après plusieurs années de "résistance", la Grande-Bretagne a accepté le Depo-Provera comme contraceptif. La Suède l'avait accepté sans réserve en 1981. Elle en a restreint l'usage par la suite, en alléguant que d'autres recherches étaient nécessaires afin de savoir comment le Depo-Provera peut affecter des enfants qui ont été exposés aux stéroïdes dans l'utérus et par l'allaitement. (Source: IPPF et Fact Sheet, avril 1983).

- . La compagnie Upjohn s'est tournée vers le Canada. Elle a essuyé un refus en 1978, un autre en 1981, et à chaque fois qu'elle est revenue à la charge. En décembre 1985, le comité chargé d'aviser le ministère de la Santé et du Bien-être semble lui être favorable.
- . Un porte-parole d'Upjohn, le Dr Douglas Squires, a avoué avoir bon espoir que l'autorisation canadienne vienne bientôt parce que, contrairement aux Etats-Unis, les négociations n'impliquent que la compagnie et Santé et Bien-être et non les consommateurs et consommatrices. Aux Etats-Unis, suite à des plaintes, les sénateurs et le congrès peuvent exiger des enquêtes et ralentir ainsi les "tractations privées". (Kinesis, déc./jan. 1986, p.2).
- . Upjohn a versé plus de 4,000,000,00\$ en pots-de-vin à des fonctionnaires et à des politiciens de divers pays afin qu'ils les aident à faire accepter par leur gouvernement la commercialisation du Depo-Provera. ("Depo-Provera et santé maternelle", in L'Environnement, Société pour vaincre la pollution, vol. 9-3, 9-4, oct.-nov. 1982, pp. 45-46, cité dans le document interne de la FQPN).

<p>QUELQUES QUESTIONS A POSER AUX DEPUTE-E-S ET AUX MINISTRES DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE</p>

- . Quels faits nouveaux justifient le gouvernement canadien de prêter une oreille favorable à la compagnie Upjohn?
- . Si des études récentes et indépendantes révèlent que le Depo-Provera est sans risque pour la santé, pourquoi le ministre Jake Epp ne les soumet-il pas à l'appréciation de l'opinion médicale et de l'opinion publique?
- . Le Depo-Provera pour usage contraceptif est refusé depuis 20 ans par les Etats-Unis. Pourquoi ce produit serait-il dangereux ailleurs et acceptable au Canada?
- . Le ministère de la Santé et du Bien-être prend-t-il en considération d'abord et avant tout la santé de toutes les femmes dans cette affaire?
- . Si oui, pourquoi ne surveille-t-il pas étroitement l'usage du Depo-Provera comme contraceptif administré à certaines clientèles (déficientes mentales, adolescentes à risques et autres) et les autres usages?
- . Quelle importance le gouvernement canadien accorde-t-il à l'argument selon lequel la commercialisation et l'exportation du Depo-Provera comme contraceptif lui procureraient des revenus importants (taxe à l'exportation, impôts, et revenus de sources indirectes)?
- . Le fait qu'un médicament peut être utile à une faible partie de la population dans des cas spécifiques justifierait-il le gouvernement d'en étendre l'usage à l'ensemble de la population pour diverses fins?
- . Le gouvernement canadien ne devrait-il pas publier toutes les informations sur le Depo-Provera et accepter de tenir des audiences publiques sur le sujet?

- . au critique néo-démocrate en matière de santé, le député Neil Young (même adresse)
- . au critique libéral en matière de santé, le député Dough Fryth (même adresse)
- . et au courrier de votre journal préféré
- . datez et signez bien vos lettres en indiquant votre adresse complète.

NOTA BENE Les lettres adressées à la Chambre des Communes, à Ottawa, n'ont pas besoin d'être affranchies.

Pour de plus amples renseignements:

- . Fédération du Québec pour le planning des naissances,
3826 St-Hubert,
Montréal, Qc
H2L 4A5
(514) 842-9501
- . D.E.S. Action Canada,
C.P. 233,
Montréal, Qc
H3X 3T4
(514) 482-3204

SERIONS-NOUS PLUS BETES QUE LES ANIMAUX?

Un vétérinaire de Maniwaki nous a téléphoné afin de raconter son expérience de l'emploi du Depo-Provera sur les animaux. Il injectait cette drogue à des chiennes depuis 4 ou 5 ans quand, à la mort de ces bêtes, il a découvert que leur utérus atteignait 4 ou 5 fois leur taille normale. Il a cessé sur-le-champ d'employer cette drogue, lui préférant l'hystérectomie.

L'un des confrères du Dr Dominique Bherer a constaté, de son côté, que les tumeurs mammaires étaient fréquentes chez les chiennes de 7 ou 8 ans qui avaient reçu des injections du Depo-Provera. Il a aussi cessé d'utiliser ce produit. Si les chiennes ont ces effets pourquoi ne retrouverions-nous pas ces derniers chez les femmes, souligne le Dr Bherer.

Le vétérinaire a dit que la majorité de ses confrères ont rejeté catégoriquement le Depo-Provera à la seule lecture de la notice d'avertissement accompagnant le produit parce que les risques de l'usage du Depo-Provera sont plus grands que les bienfaits escomptés. Malheureusement, toutes les femmes n'ont pas la chance qu'on prenne soin d'elles comme les vétérinaires prennent soin des animaux. Raison de plus pour les femmes de s'occuper de leurs affaires et de se montrer critiques vis-à-vis les médecins.

-*-*-*-*-*

Le mardi 26 novembre 1985

* * *

LA SANTÉ

L'UTILISATION POSSIBLE DU DEPO-PROVERA COMME CONTRACEPTIF

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il est question que son ministère autorise l'utilisation du Depo-Provera comme contraceptif féminin. Comme 13 organisations nationales, ainsi qu'une foule d'organisations communautaires, se sont prononcées contre l'usage de ce contraceptif, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que des audiences publiques complètes vont être organisées dans tout le pays pour permettre à ces organisations et à de nombreux autres Canadiens d'exprimer leurs craintes au sujet des risques que peut présenter ce contraceptif et de faire intervenir pleinement l'opinion publique dans cette décision?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais dire au député et à la Chambre qu'il y a une procédure réglementaire à suivre. J'ai beaucoup entendu dire à la Chambre que les ministres devaient faire très attention à ne pas déranger cette procédure. J'informe le député que je n'ai pas eu en tant que ministre de rapport du comité pertinent ni de recommandations de ce comité, ni de recommandations de décision. Mais je suis allé plus loin. J'ai discuté de la possibilité de cette participation. J'ai dit au député, et je l'ai dit au public hier par l'intermédiaire des médias, que s'il y a des groupes qui souhaitent rencontrer les responsables dans le cadre de la procédure réglementaire, ces rencontres pouvaient être organisées.

* * *

● (1440)

ON DEMANDE DES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, c'est parfaitement insuffisant. On peut donner au public la possibilité d'intervenir sur des décisions qui vont nuire à de nombreux Canadiens. Le ministre serait-il prêt à reconsidérer sa décision et à convenir qu'il faut tenir des audiences publiques pour permettre au public de réfléchir à une décision qui risque d'avoir des conséquences néfastes sur l'existence non seulement de mères et de leurs enfants, mais aussi des générations à venir?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est suffisant, parce que c'est exactement ce qu'il nous demande de faire. C'est suffisant, parce que s'il doit y avoir une participation du public, elle peut d'inscrire dans le cadre de la procédure réglementaire. Je ne toucherai pas à la sacro-sainte procédure réglementaire, comme il ne le demande généralement, je crois.

En second lieu, aucune décision n'a été prise et aucune recommandation n'a été reçue. Le moment de faire ce genre d'intervention est exactement celui que je lui ai suggéré.

Enfin, je lui demande et je lui conseille de ne pas prétendre que le ministre que je suis ou son ministère a fait des concessions en matière de santé et de sécurité ou a l'intention de faire des compromis en ce sens.

* * *

DEPO-PROVERA: DES ENJEUX POLITIQUES?

par Luce Harnois et Micheline Carrier pour la F.Q.P.N.

Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être, monsieur Jake Epp, donnera ou refusera bientôt à la compagnie Upjohn l'autorisation de mettre en marché, comme contraceptif, un produit injectable (le Depo-Provera) que les Etats-Unis ont interdit parce qu'il comporte des risques sérieux pour la santé.

Le Depo-Provera, une hormone progestative de synthèse, est approuvé pour des usages spécifiques, tels le traitement de l'endométriose et de certains cancers de même que de problèmes particuliers reliés à la pré-ménopause. Malheureusement, cette hormone est aussi administrée massivement à des groupes de déficientes mentales ou à des groupes d'adolescentes "dites à risques". Ce que demande la compagnie Upjohn au gouvernement canadien, c'est d'approuver le produit au même titre que les autres contraceptifs. Huguette Roberge a bien présenté la nature et les effets du Depo-Provera dans sa chronique du 2 février. La Fédération du Québec pour le planning des naissances met également à la disposition de la population un dossier qui fournit des informations techniques sur le sujet. Pour compléter, nous aimerions ici soulever des questions et exposer des faits qui, à notre avis, appellent une réflexion critique urgente sur la façon dont sont prises à Ottawa les décisions d'autoriser l'usage de drogues médicales.

Des recherches controversées

L'automne dernier, la Direction générale de la protection de la santé a rendu public un rapport du Comité consultatif spécial sur la physiologie de la reproduction. Ce rapport intitulé "Contraceptifs oraux" consacre une demi-page aux progestogènes injectables, dont l'acétate de médroxyprogestérone ou Depo-

ans. Le comité spécial semble n'avoir tenu compte que des avis favorables à l'usage du Depo-Provera comme contraceptif.

En juin 1984, le comité a invité à Ottawa au moins cinq consultants, tous connus comme partisans du Depo-Provera, mais aucun spécialiste connu pour son point de vue critique ou opposé à l'usage de ce produit comme contraceptif. Et pourtant, ces gens existent (The Gazette, 18 décembre 1985). L'une des personnes consultées, le Dr Elisabeth Connell d'Atlanta, a déjà témoigné en faveur de la compagnie Upjohn devant le comité d'enquête américain. Le Dr Connell s'est dit d'avis que la FDA s'est laissée influencer par les pressions des groupes féministes et des groupes de consommateurs représentés par des "scientifiques". Personne ne peut nous expliquer, toutefois, quels intérêts secrets pourraient avoir des groupes sans but lucratif comme The National Women's Health Network, The Health Research Group et The Ralph Nader Organization.

Il est vrai que l'Organisation mondiale de la santé et l'International Planned Parenthood Federation ont déclaré que le Depo-Provera est très utile aux femmes des pays en voie de développement. Mais l'OMS et l'IPPF n'ont pas appuyé leur déclaration sur des recherches nouvelles et prouvant hors de doute que cette drogue est sans danger pour la santé des femmes. Ils se sont placés du point de vue du contrôle des populations qu'ils estiment nécessaire pour contrer le sous-développement. Ils adoptent aussi "la politique du moins pire": selon ces deux organismes, les bénéfices de l'injectable Depo-Provera seraient plus importants que les risques pour la santé encourus par les femmes dans les pays en voie de développement. Autrement dit, la fin (contrôle des populations) justifie les moyens (l'usage de drogues dangereuses). Ce n'est pas la première

Henderson ont un caractère bien peu "scientifique". Le Depo-Provera est une drogue fiable, dit-il. Preuve? 10 millions de femmes auxquelles on l'a administré ont été suivies médicalement pendant un an sans qu'on décèle d'effets graves sur leur santé. Or, il est généralement admis, dans les milieux scientifiques, qu'il faut expérimenter un produit, dans des conditions très rigoureuses (incluant le suivi auprès des usagères) pendant au moins cinq ans si l'on veut obtenir des données significatives fiables.

Le Dr Henderson se mêle aussi de sociologie ou d'anthropologie. Il est aujourd'hui "culturellement acceptable", dit-il, de reconnaître que les menstruations sont un embarras pour les femmes. Cette incursion dans le socio-culturel est destinée à justifier le fait que le Depo-Provera supprime les menstruations, parfois pour plusieurs années après qu'on en a abandonné l'usage. "It is now culturally acceptable to say that menstruation is a nuisance, dit le Dr Henderson. I think that it will be a relief to many women that they will be able to take a drug that eliminates menstruation. Athletes take it so they won't have to be bothered with menstruation during training; astronauts take it". (The Globe and Mail, 22 novembre 1985). Que voilà une preuve scientifique accablante que le Depo-Provera est sans danger pour la santé des femmes!

Plus encore, le Dr Henderson pense que le ministère de la Santé et du Bien-être pourrait se charger de convaincre les femmes que les menstruations sont un embarras. "Our job at Health and Welfare after Depo is approved will be to educate women that the fact they have stopped menstruating is a natural side effect of this drug and that it is not unhealthy for their genitals will be just like they were then they were 9 or 10 years old". Autrement dit, approuvons le Depo-Provera et quand les femmes se plaindront de ses effets, le minis-

ses conseillers?

On nous a dit que la FDA a cédé aux pressions d'autres compagnies, comme des compagnies fabriquant des anovulants. C'est possible, parce que toutes les guerres sont possibles dans la jungle financière. Cela n'enlève rien aux risques du Depo-Provera. Pourquoi le ministre refuse-t-il des consultations publiques sur le sujet, ce qui favoriserait la libre circulation de toute l'information, de tous les points de vue, y compris ceux des 80 groupes de femmes du Canada qui incitent le ministre à ne pas céder aux pressions d'Upjohn tant que des études indépendantes et rigoureuses ne seront pas faites sur le Depo-Provera? Va-t-on nous faire croire que ces 80 groupes de femmes, sans compter d'autres groupes intéressés, veulent faire une concurrence déloyale à Upjohn et priver la population féminine d'un bien essentiel?

Il fut un temps où les milieux "scientifiques" (comme les milieux politiques, d'ailleurs) n'autorisaient aucune interrogation critique sur leurs travaux et leurs recommandations parce que la "science" se croyait au-dessus de tout soupçon et se suffisait à elle-même. Ce temps est révolu. Nous ne sommes pas obligés de tout accepter, même les décisions d'experts scientifiques. Trop longtemps, la santé des femmes a été le dernier souci des preneurs de décision. Ce temps aussi est révolu. Nous nous reconnaissons une responsabilité publique et c'est pourquoi nous invitons les femmes à se renseigner et à se montrer critiques vis-à-vis toute décision qui tient pour négligeables les effets à court et à moyen termes d'un produit. Elles ont le droit d'interroger, d'obtenir des réponses et de refuser une drogue si elles ont des doutes. Dans le cas du Depo-Provera, nous leur suggérons fortement de le faire. Mieux vaut prévenir que guérir.

ANALYSE

CONTRACEPTIFS ORAUX: UN RAPPORT A PRENDRE AVEC UN GRAIN DE SEL

A la fin de 1985, la plupart des journaux ont fait une manchette de la phrase suivante: "La pilule est le moyen de contraception le plus populaire et le plus fiable". La nouvelle provenait d'un rapport intitulé Contraceptifs oraux préparé par le Comité consultatif spécial sur la physiologie de la reproduction pour la Direction générale de la protection de la santé.

Ce rapport fournit des données très utiles sur les techniques modernes de contraception et formule des recommandations à l'intention du ministère de la Santé et du Bien-Être. Puisque toutes peuvent se le procurer, je n'en ferai pas ici un recensement exhaustif. La philosophie du rapport, les sources sur lesquelles s'appuient les experts (3 femmes, 7 hommes, membres du comité, auxquels il faut ajouter 3 hommes conseillers spéciaux. Malgré cette sur-représentation masculine, il n'est pas beaucoup question, dans ce rapport, de responsabilité des hommes dans le domaine de la contraception comme alternative aux problèmes des femmes en cette matière) et certaines recommandations du rapport retiennent mon attention.

Philosophie... pas du tout encline à la prévention

Comme son titre l'indique, le document s'intéresse principalement aux contraceptifs oraux. "La contraception orale demeure la méthode préventive la plus populaire et la plus fiable, lit-on dans l'introduction. Néanmoins, les problèmes qu'elle pose, particulièrement la présence de réactions adverses sérieuses, ont incité Santé et Bien-Être social Canada à émettre plusieurs rapports sur les contraceptifs oraux depuis 1970". Les termes "réactions adverses" sont une traduction littérale de l'anglais pour indiquer "effets secondaires". Il faut le savoir! On a l'impression que le rapport emploie parfois ces termes pour désigner les critiques qui ont obligé le gouvernement canadien à se montrer prudent vis-à-vis les demandes d'autorisation de drogues médicales.

Cette confusion est renforcée par la mauvaise grâce avec laquelle le comité accepte la critique qui s'est exprimée, entre autres, par la voie des médias. Il regrette même que la "mauvaise publicité" sur les effets secondaires sérieux des anovulants ait découragé "plusieurs personnes de l'usage des anovulants, même des jeunes femmes en bonne santé, pour qui la contraception orale est la méthode de choix". Cela dénote une conception discutable du droit à l'information.

Par ailleurs, présenter l'anovulant comme la méthode de choix m'apparaît assez restrictif et illustre la tendance des spécialistes médicaux à ne tenir compte que des critères de leur propre discipline. Les habitudes sexuelles, la façon de concevoir les rapports hommes/femmes et le rôle masculin dans la contraception, le désir de réduire la quantité de produits chimiques que l'on ingurgite sous maintes formes, sont aussi des facteurs qui pourraient inciter des femmes à considérer que l'anovulant n'est pas une "méthode de choix". Il est logique

quand on lit cette phrase écrite en caractères gras dans le rapport: "Au cours de la première visite, la malade devrait avoir accès à une discussion franche et complète sur les avantages et les risques de la contraception orale ainsi que sur les autres méthodes, afin que, après avoir décidé d'utiliser les anovulants, elle ait l'impression nette d'avoir choisi la meilleure méthode pour elle. Le temps consacré à une consultation d'approche se traduit par une meilleure adaptation chez la malade" (page 15). Ces propos s'apparentent à des conseils pour manipuler les femmes - ces "malades", selon le comité - afin qu'elles choisissent les anovulants et ne reviennent pas sur leur décision ("une meilleure adaptation"). Pour qui travaille le comité? Pour les compagnies d'anovulants ou pour la Direction de la protection de la santé à Ottawa?

La contraception chez les adolescentes

Bien qu'il reconnaisse que les adolescentes ont une vie sexuelle moins régulière que la majorité des femmes adultes, le comité recommande aux médecins de leur prescrire des anovulants, tout en leur fournissant tous les renseignements sur les autres méthodes. "A l'heure actuelle, il n'y a pas de preuve à l'effet que les anovulants soient contre-indiqués chez les jeunes". Le fait que les adolescentes soient en pleine croissance et que des effets encore inconnus puissent les perturber n'inquiète pas le comité. L'argumentation à savoir que "les conséquences néfastes d'une grossesse indésirée, chez une adolescente de moins de 17 ans, dépassent de loin les effets physiologiques dus à l'inhibition de gonadotropine par les anovulants" est la voie de facilité qui accommode à peu près tout le monde, tant le milieu médical, les partenaires de ces adolescentes que les responsables, s'il y en existe quelque part, des programmes d'éducation sexuelle.

Au lieu de suggérer des programmes d'éducation à la contraception autant destinés aux garçons qu'aux filles, on incite les adolescentes à assumer seules, comme leurs aînées, la contraception et ses conséquences. Des adolescentes que des esprits mâles nomment "fillettes": "Il n'y a pas de contre-indication à continuer la pilule aussi longtemps que la fillette est sexuellement active", lit-on (page 20). Tant qu'à y être, pourquoi ne pas commencer à ajouter des anovulants aux biberons des petites filles? Elles apprendront plus tôt que la contraception exclusivement féminine a souvent pour effet de masquer l'irresponsabilité sexuelle des hommes de tout âge.

Mes opinions sont sujettes à discussion, j'en conviens. Toutefois, je ne me ferai jamais à l'idée que des rapports sexuels réguliers avec pénétration répondent à la sexualité d'enfants de 10, 12 et même plusieurs enfants de 14 ans. Et si ces rapports axés sur la pénétration phallo-vaginale ne correspondent qu'à un aspect secondaire des besoins sexuels des adolescentes, pourquoi les incite-t-on à être disponibles en tout temps et à assumer la responsabilité de besoins autres que les leurs, plutôt que de leur donner de l'information sur la sexualité et les façons de la vivre en fonction de leurs propres besoins?

Je suis toujours étonnée que co-existent une telle censure de la liberté sexuelle des jeunes entre eux et une telle propension à ce que ces jeunes assument des responsabilités d'adulte. Ce calquage de "la manière" adulte dominante de vivre la sexualité ne m'apparaît pas le meilleur moyen de favoriser

Le rapport continue, pendant plusieurs pages, d'exposer d'autres effets "secondaires" (!) des anovulants. Il est clair que les hommes (majoritaires) qui ont écrit ce rapport n'avaient pas à traiter des conséquences de la contraception sur la santé et la vie des hommes en général. A mon avis, ce qui est considéré comme "secondaire" serait alors jugé comme motif d'interdiction du produit...

Conclusion

Le rapport "Contraceptifs oraux" présente des renseignements importants, mais les sources sur lesquelles s'appuient certaines conclusions sont parfois insuffisantes, parfois discutables. La philosophie qui se dégage du document a pour postulat que la contraception est la responsabilité des femmes. Il est vrai que ce n'est pas le rôle d'un comité médical de suggérer que les hommes prennent leurs responsabilités en la matière, ce qui pourrait modifier la situation des femmes aux prises avec des problèmes de santé et qui ont néanmoins besoin de moyens de contraception. Toutefois, cette philosophie sexiste déteint sur l'interprétation des données et les recommandations formulées, et on doit en tenir compte quand on lit ce rapport.

-
- * On peut se le procurer dans des librairies qui vendent les publications du Gouvernement canadien ou au ministère des Approvisionnement et Services Canada, n° de cat. 49 - 28/1985 F.

-*-*-*-*-*



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Office of the Leader of the Opposition
Cabinet du Chef de l'Opposition

Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Le 13 janvier 1986

Madame Luce Harnois
Coordonnatrice de la Fédération du Québec
pour le planning des naissances
3826, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec)
H2L 4A5

Madame,

Au nom de M. Turner, je donne suite à votre lettre du 18 novembre 1985. Vous y exprimiez votre mécontentement au sujet de sa réponse du 29 octobre 1985 à une lettre que vous lui aviez adressée précédemment concernant le problème des femmes battues.

L'interprétation que vous avez donnée aux propos de M. Turner m'apparaît regrettable. En effet, ce dernier pense comme vous que la violence infligée à certaines femmes par leur conjoint porte atteinte à leurs droits comme personnes à part entière. S'il a parlé de "cellule familiale", c'est que, de façon générale, le problème des femmes battues se pose dans ce contexte. Mais il n'est nullement question pour lui de subordonner les droits des femmes à leur situation d'épouse, de mère, ou à quelque autre état que ce soit.

Je peux par ailleurs vous assurer que M. Turner est bien sensible au problème des femmes victimes de violence et qu'il suit ce dossier de très près.

Avec mes sincères salutations, je vous prie d'agrèer, Madame, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Michèle Tremblay
Premier conseiller politique
pour le Québec

FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR
LE PLANNING DES NAISSANCES

3826, rue St-Hubert, Montréal, Québec H2L 4A5 Tél.: (514) 842-9501



Le 19 décembre 1985.

Monsieur Jean-Pierre Morin,
Radio-Québec,
800 Fullum,
Montréal, Qc
H2K 3L7

Monsieur,

Le 17 décembre dernier, nous avons reçu un communiqué daté du 27 novembre et posté le 10 décembre annonçant l'émission "Droit de parole" du 13 décembre. Nous sommes étonnées, en tant que regroupement féministe engagé depuis longtemps dans le dossier de l'avortement, que Radio-Québec nous ait écartées des groupes invités à cette émission, et nous sommes encore plus étonnées de recevoir un communiqué quatre jours après la diffusion de "Droit de parole"...

Heureusement, d'autres groupes de femmes nous avaient avisé de cet événement et nous avons suivi l'émission avec beaucoup d'intérêt. Une fois de plus, le grand talent de madame Claire Lamarche s'est exprimé avec brio et nous l'en félicitons.

Quant au panel, nous aurions aimé y voir les représentantes des Centres de santé pour femmes, les militantes du Comité femmes du Cegep Lionel Groulx impliquées dans la lutte pour le droit à l'avortement au C.L.S.C. Ste-Thérèse, et enfin, plus d'une intervenante des C.L.S.C.. Elles étaient dans l'assistance. Elles auraient avantageusement remplacé les panélistes masculins qui, à notre avis, ont eu un temps de parole exagéré par rapport aux femmes qui, après tout, sont les premières concernées par ce sujet.

Malgré ces réserves, nous tenons à vous dire que nous apprécions cette émission de grande qualité dont vous êtes le réalisateur. Nous vous demandons, en terminant, de bien vouloir rappeler à vos recherchistes et agent-e-s de projet que nous pourrions être intéressées à participer à vos émissions lorsque les sujets abordés

POUR OU CONTRE L'AVORTEMENT?

Rouyn,
le 11 décembre 1985

Journal La Frontière
Courrier des lectrices
et lecteurs
82, Ferrault Ouest
Rouyn, Québec

Mesdames, messieurs,
Pourquoi être en
faveur du droit à l'avorte-
ment? A cette question,
nous répondons: pour-
quoi en est-on encore
rendu à en débattre le
pour et le contre? Car en
fait, loin d'être un choix
collectif et unanime, c'est
un droit qui revient à cha-
que femme, en tant
qu'individu et ce, au
niveau du libre choix de
ce qui se passe dans
"son" corps.

Le droit à l'avortement
est un droit inaliénable.
Qui peut prétendre avoir
le contrôle sur le ventre
des femmes? Depuis des
certaines d'années, des
femmes avortent ou pra-
tiquent l'infanticide. Face

à ce dernier, personne ne
proteste! Les méthodes
contraceptives ne sont
pas efficaces à cent pour
cent. Personne ne pro-
teste! Les spermatozoï-
des sont vivants et ne ser-
vent pas toujours à la pro-
création. Personne ne
proteste! Absurde ce dis-
cours, n'est-ce pas?
Pourtant, quand la coaliti-
on pour la vie nous fait
une démonstration de
son savoir-faire (ref.: Le
cri du silence, film infor-
mant (sic) sur l'avorte-
ment), personne ne pro-
teste? Faux. Personne ne
peut protester puisqu'on
ne nous en reconnaît pas
le droit. Ainsi, il est tron-
qué de nous montrer les
seuls foetus ayant pour
environnement un uté-
rus. On néglige le fait que
l'utérus lui-même se situe
dans un autre environne-
ment: le corps des
femmes.

Ainsi, comment peut-
on s'illusionner au point

de croire que de mainte-
nir l'avortement illégal
mettra fin à cette prati-
que. On sait pertinem-
ment bien que l'avorte-
ment existe depuis
toujours.

Les services adéquats
eux, n'existent pas
depuis toujours et sont de
plus en plus menacés.
Ainsi, risquons-nous
d'assister encore à des
avortements effectués
par des charlatans, dans
des conditions misérables
et ce, à un prix fort élevé?

Le temps des broches
à tricoter et du Lysol est
bien révolu au Québec et
s'il est question que ces
temps reviennent, nous
serons sur la ligne de feu.

**Collectif féministe
de Rouyn-Noranda
pour la santé
des femmes**

**C.C.: Fédération du
Québec pour le
planning des
naissances
Gabriel
Desjardins,
député fédéral**

Dimanche 10 novembre 1985 ECHODIMANCHE



Le projet de loi fédérale C-70, qui vise à désindexer les allocations familiales, transférant ces argent sous forme de crédit sélectif, a créé un véritable remous dans la région. Le 1er novembre, les représentantes de 11 groupes de femmes ont rencontré le ministre Monique Vézina pour lui demander d'intervenir et de lutter contre ce projet de désindexation. Surprise: non seulement madame Vézina s'est dit favorable à ce projet de loi, mais elle a avoué avoir participé à son élaboration! Et elle a ajouté que la création d'emplois était présente-ment la véritable priorité.

Les femmes sont en colère: «Les programmes de création d'emplois doivent-ils se réaliser au détriment des mesures sociales essentielles et légitimes?», de-

mandent-elles. En accord avec les femmes regroupées au sein de la Coalition nationale (une centaine de groupes se sont jusqu'à maintenant inscrits dans cette lutte contre le projet C-70), elles demandent que le principe de l'universalité ne soit en aucune façon remis en cause, que les argent injectés dans les programmes d'allocations familiales ne soient pas utilisés à d'autres fins (par exemple, la réduction du déficit), alléguant que «la désindexation partielle des montants affectés aux enfants aura pour effet de réduire considérablement le pouvoir d'achat et d'accroître la pauvreté». Selon ces mêmes intervenantes, l'État doit au contraire continuer à injecter de nouveaux fonds dans les programmes d'aide aux familles, suivant la croissance du revenu national.

Les membres du regroupement insistent sur le fait que pour beaucoup de femmes, les allocations familiales représentent la seule source de revenus. «On calcule qu'une famille qui a un revenu minimum de 9 000\$ par année, pour deux enfants, obtiendra 22\$ de prestations en moins en 1986», précisent les militantes.

Responsable du comité permanent du 8 mars, Mme Régine Valois déclare que le versement des allocations familiales constitue en quelque sorte «la reconnaissance du travail des femmes»: «Le projet de loi prévoit également une désindexation du crédit d'impôt en 1989. Cette mesure est superflue puisque l'équilibre s'établit déjà, selon les revenus imposables, dans l'échelle des salaires».

Les femmes continueront donc la lutte, malgré la réponse négative de Monique Vézina. Présentement, le projet de loi est à l'étude devant le Comité législatif. Il pourrait être adopté au cours des prochaines semaines...

LA FRONTIÈRE, LE MARDI 21 JANVIER 1986

Étalages pornographiques

Rouyn veut réglementer sur son territoire

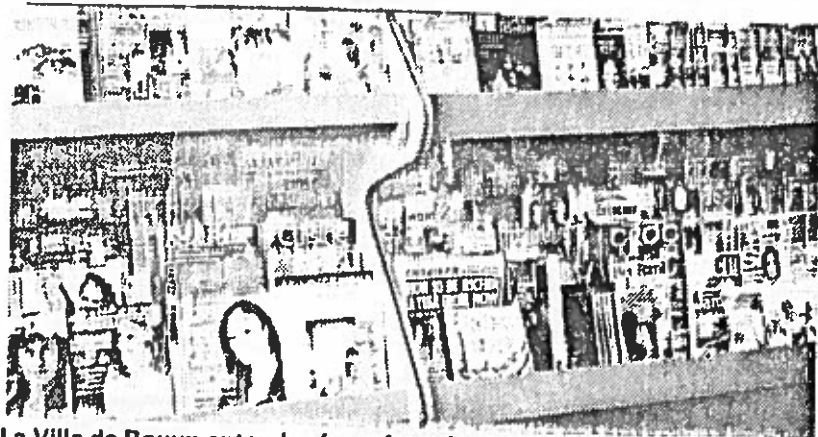
Rouyn, 14 - Sans entrer en guerre avec les différents marchands de journaux et revues spécialisées de Rouyn, le conseil des élus municipaux rouynois entend présenter une résolution lors de leur prochaine assemblée du 27 janvier afin de réglementer l'étalage d'imprimés et d'objets érotiques.

Claude Carrier

C'est après avoir eu plusieurs demandes, dont celles de l'A.F.E.A.S., que le conseil municipal de Rouyn a décidé d'y aller d'une réglementation bien spécifique. En vertu de l'article 414.1 de la Loi des cités et villes, une municipalité peut en effet réglementer l'étalage pornographique.

Selon le projet de règlement suggéré, on y indique que toute littérature pour adultes et tout matériel vidéo doivent en tout temps être placés à au moins 1,5 mètre du plancher et être dissimulés derrière une barrière opaque de telle sorte qu'il ne soit possible de voir que le titre ou être placés derrière un comptoir de vente ou location où ils ne peuvent être visibles de la clientèle.

Par ailleurs, il est défendu à toute personne en charge d'un établissement de permettre ou de tolérer la lecture et la mani-



La Ville de Rouyn entend présenter un règlement spécial lors de sa prochaine assemblée régulière du conseil. Dorénavant l'étalage de revues érotiques et de vidéo pour adultes sera régi par la Ville, comme le permet l'article 414,1 de la Loi des cités et villes du Québec.

(Photo La Frontière-Lafrance)

pulation de littérature pour adultes, de matériel vidéo par un individu d'âge mineur.

Afin de faire respecter ce règlement, le conseil a convenu d'imposer une amende maximum de 300\$ et les frais ou à la discrétion du tribunal d'un emprisonnement d'une durée maximale de deux mois. Et si l'infraction est continue, elle constitue jour par jour une offense séparée et la pénalité

édictee pour cette infraction peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction.

Dans le cas d'une autre infraction subséquente dans les 12 mois, commise à l'encontre de ce règlement, le délinquant est passible d'une amende d'au moins 50 \$ mais n'excèdent pas 300 \$ et les frais ou une peine d'emprisonnement allant jusqu'à un maximum de deux mois.

LA FRONTIÈRE, 4 FÉVRIER 1986.

Félicitations à l'AFEAS**tribune libre**

Doris Bernard
A.F.E.A.S.
R.R. no 1
Noranda, Qué.
J9X 5A3

Madame,

Nous avons été très heureuses d'apprendre que l'A.F.E.A.S. a pris en main le dossier sur l'étalage d'imprimés et d'objets pornographiques et qu'elle le mène de bon train.

Comme vous, nous sommes écoeurées de cet étalage de corps nus (principalement de femmes) qui ne sert qu'à propager l'idée que les femmes sont des objets sexuels.

Surtout, nous voulons que nos enfants et tous les autres, soient éduqués dans un esprit d'égalité des sexes. Nous voulons leur montrer que l'amour est fait de tendresse, de douceur, d'échanges et non pas de violence, de haine, de soumission comme on en fait étalage dans les revues et cassettes pornographiques.

Nous sommes écoeurées aussi d'être agressées par des images dégradantes à chaque fois qu'on entre dans un dépanneur ou une taba-rie.

Nous sommes très contentes que le Conseil de Ville de Rouyn ait décidé de légiférer sur l'étalage d'imprimés

et d'objets pornographiques. Nous les félicitons chaleureusement ainsi qu'à tous les marchand-e-s qui ont déjà effectué les aménagements prévus par la loi. Souhaitons que certain-e-s marchand-e-s n'aient aucune mesure à prendre puisqu'ils-elles étaient en règle bien avant l'adoption du règlement.

Quant à la Ville de Noranda, nous sommes déçus et surpris de l'attitude de la majorité de ses conseillers surtout en cette période référendaire. Nous espérons que le Conseil de Ville de Noranda rectifiera son tir dans les plus brefs

délais en réglementant l'étalage pornographique et ce, dans le but d'améliorer la qualité de vie dans la communauté norandienne.

Encore une fois, nous félicitons l'A.F.E.A.S. pour son initiative dans ce dossier et soyez assurées de notre entier appui pour la lutte contre la pornographie car "la porno, c'est la théorie; le viol, c'est la pratique".

Solidairement vôtre
Collectif féministe de
Rouyn-Noranda
pour la santé des femmes
C.P. 1051
Rouyn, Qué.
J9X 5C8

LA FRONTIÈRE, 28/01/1986

tribune libre**Egalité accrue pour les femmes**

Rouyn, 10 janvier 86
M. Gabriel DesJardins
Député de
Témiscamingue

Monsieur,

Avec stupéfaction, nous avons appris que le gouvernement conservateur dont vous faites parti, accorde une attention croissante à l'organisation "Réal Women". Il semble de plus, qu'au cours d'une réunion des représentantes de Réal Women et des parlementaires conservateurs, M. Patrick Boyer (le même qui présidait récemment le sous-comité sur les droits à l'égalité) approuvait d'un signe de tête près de 80% des déclarations de Réal Women. Ceci n'est pas sans nous inquiéter: nous savons que ce groupe demande l'abolition des subventions gouvernementales pour les programmes qui favorisent l'égalité pour

ainsi nous tenons à vous faire valoir que le Collectif Féministe de Rouyn-Noranda pour la Santé des Femmes désire que les subventions gouvernementales pour les programmes qui favorisent l'égalité soient, non pas abolies, mais bien accrues afin que l'égalité proclamée sur papier devienne une réalité dans les plus brefs délais.

Nous comptons sur vous, Monsieur DesJardins, pour adhérer à cette idée basée sur la Charte des Droits, pour la faire valoir auprès de vos collègues parlementaires et pour l'acheminer au pre-

mier ministre.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de recevoir nos salutations.

Le Collectif Féministe de Rouyn-Noranda pour la Santé des femmes.

C.C./La Frontière
La Fédération du Québec
pour le Planning des Naissances Consult-Action.

Réal Women:

Groupe de pression traditionaliste défendant par exemple: la famille, les droits des foetus, promouvant que la place des femmes est à la maison, etc...

Le 27 janvier 1986

La Vie en rose

3963 rue Ste-Denis

Montréal

Petite histoire préalable...

Il y a branle-bas de combat à La Vie en rose qui se dit victime de critiques abusives, de coups bas et de terrorisme intellectuel (voir éditorial et article LVR au pilori, no déc/janv. 86). Micheline Carrier aurait mis le feu aux poudres en envoyant une lettre qui critiquait le numéro "érotisme", lettre que LVR n'était pas obligée de publier et encore moins de dénaturer comme elle l'a fait. M. Carrier tente de corriger la situation avec les moyens dont elle dispose. Elle demande à LVR la publication intégrale de sa lettre originale (ce qui ne sera pas fait) et envoie les 2 versions au mensuel Communiqu'elles et à une trentaine de groupes de femmes (une goutte d'eau en comparaison des milliers de lectrices de LVR). Par la suite, des travailleuses de la Fédération du planning des naissances (dont M. Carrier) écrivent pour demander la résiliation de leur abonnement à LVR et donnent les motifs politiques de cette résiliation. LVR répond à cette lettre (LVR au pilori) sans toutefois la publier.

Ce que nous avons à dire:

Que ce soit à cause de positions politiques avec lesquelles elles ne sont pas d'accord ou à cause d'une absence de positions politiques claires;

Pour notre part, nous savons que vous exercez un pouvoir et que des rapports de force peuvent exister entre nous, mais ne savez-vous pas que tout groupe ou individu(e) exerçant un pouvoir est sujet à la critique et que, dans un processus qui se voudrait libre ou respectueux des différences, cette critique devrait s'exercer le plus facilement possible car elle est le signe d'individu(es) sain(es)?

Pourrez-vous donc indéfiniment culpabiliser (ou tout au moins tenter de le faire) les femmes de ne pas être d'accord avec vos choix de publication et vos positions anti-féministes? Pourrez-vous indéfiniment vous réclamer du féminisme, sans que celles qui mènent les luttes interviennent? On ne peut pas se cacher éternellement derrière les pages d'une revue. Avez-vous donc si peur des débats féministes? Nous aimerions que ces débats aient lieu, qu'ils cessent d'être continuellement évités et que le plus grand nombre de femmes possible prennent position, pas seulement celles que LVR choisit de publier, mais toutes les autres qui n'osent plus le faire.

Peut-être devriez-vous produire un magazine "féminin"; cela vous permettrait d'échapper pour de bon à la critique et aux débats féministes.

D'ailleurs, nous vous signalons que nous envoyons aussi copies de cette lettre (dans la mesure de nos moyens) aux groupes et individus concernées, puisque c'est actuellement la seule façon de ne pas faire dénaturer nos propos et d'être lues. LVR est un média et un média qui se dit féministe; les féministes en désaccord avec les positions politiques de

réflexions

AVORTEMENT: PLUSIEURS STRATEGIES POSSIBLES

Comme regroupement féministe visant l'autonomie des femmes en matière de sexualité et de reproduction, quelles stratégies choisirons-nous dans la lutte pour le droit des femmes à l'avortement? Où ferons-nous entendre nos revendications prioritairement? Quel rôle spécifique voulons-nous continuer à jouer?

Ces questions se posent régulièrement.

Après plus de quinze ans de luttes féministes sur cette question, après que les centres de santé de femmes et les CLSC aient fait une brèche importante en développant des pratiques d'avortement sans comité d'avortement thérapeutique, gratuites ou à bas prix, dans la conjoncture politique actuelle, comment poursuivre la lutte? Quels liens établir avec les groupes et les individu-e-s impliqués?

Ces questions se posent également dans le contexte de la mise sur pied d'une coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit, laquelle vient modifier le type de mobilisation des forces revendiquant le droit des femmes à l'avortement.

Bien qu'ayant été participante à la rencontre où fut fondée la coalition, la Fédération ne fait pas partie des membres fondateurs. D'une part, nous n'avions pas ce mandat du regroupement et, d'autre part, nous devons d'abord répondre aux questions suivantes:

Est-ce à travers une coalition que, comme regroupement, nous voulons investir dans la lutte des femmes pour le droit à l'avortement?

Est-ce la visibilité politique que nous voulons privilégier comme action?

Participer à la rencontre du 8 février dernier semblait essentiel pour comprendre les objectifs de la coalition. Répondre aux questions sur la stratégie est préalable à la prise de décision quant aux liens que nous établirons avec celle-ci: nous pourrions en devenir membre ou encore développer des liens d'appuis ponctuels, selon les réponses que nous donnerons à ces questions.

La réponse quant au membership n'est ni simple, ni évidente: question de stratégies d'action, de choix quant au rôle spécifique que nous voulons jouer et du type de liens que nous voulons établir avec les groupes impliqués dans cette lutte.

Les entraves au droit des femmes à l'avortement

Pour la Fédération et d'autres groupes féministes, c'est le droit des femmes de décider de leur maternité, le contrôle sur leur reproduction et l'autonomie en matière de sexualité qui constituent les enjeux majeurs de la lutte pour le droit des femmes à l'avortement.

Par exemple, à l'heure où le parti conservateur est au pouvoir à Ottawa, le moment est-il bien choisi pour lancer une offensive pour faire abroger la loi? Les conditions sont-elles réunies pour créer un rapport de force susceptible de faire bouger le gouvernement dans le sens voulu? Est-ce dans ce type d'actions que nos énergies seront les mieux investies pour faire avancer la reconnaissance du droit des femmes de choisir?

(Avons-nous, à l'heure actuelle, l'argent nécessaire pour faire du "lobby" politique, alors que nous luttons pour la survie financière du groupe? Il ne faut pas oublier que Pro-vie s'appuie sur des organisations religieuses qui ont des possibilités financières et des lieux institutionnalisés pour passer leur message...)

Nous savons, aussi, pertinemment que l'abrogation de la loi n'est pas une condition suffisante pour garantir les droits des femmes en matière d'avortement. Les preuves sont nombreuses: nombreux sont les hôpitaux qui n'offrent même pas les services permis par la loi. L'expérience des cliniques Lazure est aussi significative à cet égard. La loi n'est pas le seul obstacle.

Un autre aspect de la lutte consiste donc à faire reconnaître, dans les faits et dans les politiques, les droits des femmes à l'avortement. Par exemple, on pourrait faire reconnaître, dans les politiques de santé, les services d'avortement comme essentiels à la santé des femmes. Mais quelles sont, là aussi, nos chances d'amener les gouvernements à s'engager de la sorte? Peut-être fait-il penser atteindre cet objectif à moyen terme: semer maintenant pour récolter plus tard? Ou encore, faut-il gagner d'abord le financement adéquat des centres de santé de femmes et des services planning en CLSC, ceci constituant une façon concrète de faire en sorte que l'Etat reconnaisse le besoin de tels services?

(S'attaquer aux gouvernements, faire du "lobby" politique, me semble une stratégie à très long terme. Avons-nous l'énergie et la force d'investir dans cette stratégie? Devons-nous en faire notre principale lutte? Ça me questionne beaucoup. Rappelons-nous du peu de cas que les pays font des lois en matière de reproduction. Souvenons-nous des pays qui, après avoir accepté l'accessibilité à l'avortement, l'ont retirée, ou restreinte, car la dénatalité les inquiétait...)

Notre lutte peut aussi prendre la forme d'actions en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement les services d'avortement. L'implantation de centres de santé de femmes, l'instauration de services en planning incluant l'avortement dans les CLSC, les actions d'appuis, de pressions afin que les services soient offerts dans un milieu donné constituent aussi une stratégie de lutte pour obtenir le droit à l'avortement. Chaque fois que nous gagnons du terrain à ce niveau, c'est un pas vers la reconnaissance par le milieu social, et par les intervenant-e-s, des besoins des femmes.

(Est-ce que mon milieu social - travail, ami-e-s, parents, etc... - reconnaît le droit à l'avortement?)

Mais, là aussi, les difficultés et les embûches sont nombreuses. Il y a le risque d'épuisement et d'isolement des praticiennes parce que c'est une bataille quotidienne pour la survie à mener de front avec les exigences de la pratique. La question se pose alors comme ceci: comment les groupes peuvent-ils soutenir ces pratiques?

En guise de conclusion

Encore beaucoup serait à dire, à réfléchir et à questionner. Plusieurs stratégies sont possibles. Chaque femme, chaque groupe est interpellé pour choisir les moyens qu'il-elle privilégie en fonction de ses énergies, de sa situation, de son organisation, de ses priorités et de sa manière propre de mener les luttes.

La diversité de nos actions, de nos gains, fait aussi la force du mouvement pour le droit des femmes à l'avortement.

(La diversité: oui. Et aussi, les lieux différents... surtout ne pas tout remettre dans les mains d'un groupe provincial ou canadien. Axer nos luttes sur notre milieu, notre région... Une des conclusions du bilan de la coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit, à ne pas oublier, selon moi: décentraliser nos luttes... et s'appuyer.)

Luce Harnois

(commenté par Anne St-Cerny)

NOTRE DEMARCHE

Dans les articles du premier Cahier Femmes et sexualité, nous avons identifié certains obstacles à la liberté des femmes dans le domaine de la sexualité.

Dans un second temps, nous essayons d'identifier des moyens de lever ou de contourner ces obstacles et, partant, d'acquiescer davantage d'autonomie. Prendre du pouvoir, oui, mais si c'est possible, sans être obligées de mener les luttes de pouvoir de type traditionnel (avec un-e gagnant-e et un-e perdant-e). Si possible, en-dehors du schéma patriarcal: chantage émotif, séduction employée comme arme, marchandage plutôt que négociation, confusion entre vie sexuelle/affective et rapports économiques, etc...

Un beau matin, nous avons mis en marche un magnétophone et parlé librement de nous, nos expériences humaines, amoureuses, avec des hommes, avec des femmes. Nous avons également interprété ce vécu, cherché à découvrir comment nous défaire des influences culturelles, sociales, politiques qui influencent nos rapports, qui dénaturent notre désir, qui détournent notre plaisir. Nous n'avons pas la prétention d'offrir des solutions utiles à toutes.

Nous n'avons pas adopté la formule du débat. Nous ne nous sommes pas évaluées en termes de pour et de contre, ni les unes par rapport aux autres. Je n'ai pas à être en accord ou en désaccord avec la réalité de Luce, et elle n'a pas à approuver ou à désapprouver la mienne. Aussi, dans la transcription d'extraits qui suivent, on ne devra pas chercher si nous sommes en accord ou en désaccord. Les échanges ne se sont jamais déroulés dans ce sens. Nos expériences sont semblables sous certains aspects; elles sont différentes sous d'autres. Nous avons suivi une seule règle: le respect mutuel. La conversation nous a tant passionnées que nous en avons oublié l'heure du lunch.

Afin de garder à chaque intervention son style, sa spontanéité, sa saveur, nous n'avons pas ré-écrit les textes. Analyse et synthèse sont réductrices, en soi et, à cette étape de notre démarche, nous avons voulu enlever le moins possible de substance à nos propos. La formulation est celle du langage verbal plutôt que de l'écrit. Elle est parfois inachevée. Notre réflexion l'est aussi.

Les éléments que nous identifions comme solutions individuelles et solutions collectives relèvent de nos expériences et de nos opinions. Si nous assumons la responsabilité des insécurités et des remises en question provoquées par le partage de nos expériences respectives et différentes, nous laissons à nos lectrices la responsabilité de leurs propres réactions et remises en question.

Nous prenons le risque de mener publiquement notre réflexion. Nous laissons les autres mener la leur en toute liberté, y compris dans des directions opposées à la nôtre.

- Je trouve ça glissant et dangereux cette affaire-là, mais je pense qu'on a à mesurer l'énergie que l'on met là puis (hésitation) à décider où dans notre vie, on va prendre de l'emprise. Y a des étapes, il y a une évolution.

Les relations amoureuses ou les relations avec des gars, pour moi, ce n'est pas le summum, tu sais, ce n'est pas ce qui chevauche toute ma vie. J'ai à choisir la place que je veux leur donner à telle étape de ma vie. C'est ça que je trouve difficile à faire. Comprenez-vous ce que je veux dire? Ce n'est pas très concret mais...

- C'est un bon point de départ à acquérir. Parce que ce n'est pas facile. On a souvent parlé du mensonge des femmes dans le domaine de la sexualité pour mille raisons. Déjà comme conquête de l'autonomie, quand on arrive à être franche avec soi-même, c'est qu'on a fait un gros pas au niveau de la confiance.

Déculpabilisation et déresponsabilisation

Moi je trouve que pour arriver à cerner et à identifier ce dont tu as envie, ça signifie une grosse étape de déculpabilisation que toi tu nommes peurs. Pour franchir tes peurs, je pense qu'il faut... (c'est peut-être pour ça que moi je l'identifie plus comme collective cette solution-là, en petit groupe par exemple)... identifier où sont les sources de culpabilité que tu as. Et puis quels moyens tu prends pour te déculpabiliser. Il me semble que moi, avant de vraiment dire, d'affirmer les choses qui me tiennent à cœur, ... ben, je vais les affirmer moins fort quand je me sens coupable de les affirmer. Je pense que mon éducation et celle des femmes, c'est une éducation de culpabilité et de responsabilité des autres. La responsabilité des autres passe avant nous, donc on se sent coupable si on n'est pas là, si on est malade, si on ne fait pas l'amour, si on n'a pas le goût de faire le repas et qu'il y a plein de monde à la maison.

Cerner cette culpabilité et prendre des moyens pour la défaire. Se déculpabiliser. Des fois, je dis se déséduquer. Me déséduquer de mon éducation de femmes. C'est-à-dire réussir à cerner et à affirmer là-dedans, qu'est-ce qui me convient et qu'est-ce qui ne me convient pas. Je sais que c'est très rationnel comme démarche.

- Le rationnel, on ne peut pas mettre tout le rationnel de côté. Y a été un temps où toutes les émotions étaient censurées. Il y a un courant actuellement qui voudrait qu'on ne parle que des émotions, que l'on ait que des émotions, tout le reste serait discrédité. On n'est pas plus avancé. On est un être humain total, avec tout ça. Puis le rationnel vient souvent au secours des émotions, pour nous aider à en survivre parce que sans rationnel les émotions pourraient être extrêmement fortes à un moment donné.

- Ce que je veux dire, ce que moi j'identifie comme rationnel, ce n'est pas qu'analyser, c'est négatif, mais je sais que moi dans ma démarche, pour arriver à analyser et à rationaliser, à me déculpabiliser... Ça allait jusqu'à la violence que je recevais... c'était ma faute parce que je n'étais pas assez fine, parce que je chiâlais, parce que mon chum n'était pas assez souvent là... où je ne sais pas trop, c'était de ma faute.

Pour me déculpabiliser, moi, pendant un temps, j'ai mis toute mon énergie à analyser, à rationaliser (ce que toi tu dis mesurer, mettre ton énergie ail-

- Des fois, j'étais en maudit quand j'étais dans ma période rationnelle, parce que je trouvais que j'avais un fonctionnement mâle. J'en étais consciente. Mais, en même temps, à travers ça, je me suis aguerrie.

- Je ne sais pas si j'appellerais ça un fonctionnement mâle ou un fonctionnement culturel, parce que les femmes et les hommes, ont été ...

- Ben moi je pense que la déculpabilisation, ça c'est une solution collective. Tu ne peux pas la faire toute seule, parce qu'il faut que tu découvres que tu n'es pas toute seule à la vivre.

- Collective et individuelle aussi parce que, toi aussi, tu as à apprendre. J'sais pas, moi, quand tu dis déculpabilisation, je ne sais pas si ça va dans le même sens. Moi, ce que ça m'amène, c'est se déresponsabiliser par rapport aux autres. Je trouve que l'on a une éducation qui nous rend beaucoup responsables...

- ... de la sexualité des autres...

- ... pis de leurs émotions aussi... de comment ils sont; ils se sentent bien, sont-ils en forme? Puis, à un moment donné, ça n'a plus de bon sens parce que tu es centrée sur ce que l'autre vit et sur son bien-être à toutes sortes de niveaux. Je trouve qu'un des moyens, c'est apprendre à se déresponsabiliser des états émotifs des autres. Je ne suis pas responsable si l'autre est en train de déprimer. Moi et bien d'autres femmes, y a des bouts dans notre vie, on s'est senties responsables et coupables que nos chums aient des relations avec d'autres femmes. Et on avait honte d'en parler. Comme si c'était nous qui n'étions pas correctes. Soit pas correctes de vivre avec un gars comme ça, ou pas correctes parce que le gars, y développe ça. Donc, ça doit être nous, les responsables. Tu sais, c'est gros ces affaires-là. Au bout du compte, c'est comme si c'est tout le temps toi qui es responsable de tout ce qui se passe. Puis, se déresponsabiliser par rapport aux émotions des autres, ça ne veut pas dire que tu deviens ... indifférente.

- C'est de ne pas les prendre en charge, ces émotions-là; les vivre à la place de l'autre. Mais toutes les femmes ont quasiment été entraînées à cela. De plus, certaines ont un tempérament qui les porte à ça. ON a toute été entraînées à prendre en charge les émotions de l'autre parce que ça faisait partie de l'abnégation, du dévouement féminin, puis de la nature de la femme. (...) Particulièrement face aux émotions des hommes.

(silence)

Valorisation, validation de notre existence et besoin d'être reconnues

- Je te donne la parole. Moi, je vais la prendre après.

- Une des autres choses qui, pour moi, a été une façon de reprendre du pouvoir, c'est de m'apercevoir que, souvent, ma valorisation (parce que quand tu files pas, tu vas chercher de la valorisation), j'allais la chercher seulement auprès des hommes. Ça aussi, c'est un schème culturel. C'est que si un homme me reconnaissait dans le travail que j'avais fait, c'était valorisant. Y avait beau avoir quinze femmes autour de moi qui disaient "c'est beau ce que tu as fait",

- C'est ça. Mais, la peur d'oublier aussi que l'on n'est pas dans une relation égalitaire. (silence) Moi, je ne pense pas que l'égalité entre les hommes et les femmes, je vais la vivre. Je ne pense pas que je vais la vivre individuellement, non plus. Je vais faire des pas vers ça, mais je ne pense pas réussir à l'atteindre avant de mourir. (silence) J'ai peur quelque part, mais je vais le chercher pareil et j'en ai besoin. Mais j'ai peur de me faire avoir là-dedans. En tout cas, c'est une peur incohérente. Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire. Ce n'est pas clair, clair. (silence) Même si j'aime bien ça que mon chum, il me dise que ce que j'ai fait, c'est ben beau...

(silence)

- Je vais te poser des questions pour essayer de te faire préciser, o.k.? Le besoin d'aimer, en soi, c'est un besoin fondamental. Mais dans ta réflexion, est-ce que ça veut dire que tu as peur que cet aspect culturel qui fait qu'on a besoin de faire valider notre existence ou nos actes par un homme, tu as peur que ça interfère dans le besoin d'aimer? Tu as peur qu'à un moment donné, ce ne soit plus le besoin d'être aimé, mais le besoin de faire valider? Peur de tomber dans ce piège-là?

- C'est une peur que j'ai. (silence) Tu sais, je pense que je me sens encore fragile par rapport à ça. Peut-être dans les aspects où je sais, ben consciemment, que je vais chercher cette valorisation-là. Que ce soit juste au niveau de sentir que l'autre est séduit par moi. Mais ça ce n'est pas un besoin d'aimer, c'est juste un besoin de valorisation.

- Mais le besoin de valorisation, pour moi, est aussi un besoin fondamental.

- Oui.

- Et là encore, je le distingue du besoin de validation.

(silence)

- C'est peut-être que, des fois, quand je vais chercher carrément, je sors, là, je vais chercher du monde dont je sais qu'ils vont me dire que je suis fine, qui vont me valider comme personne: comme femme, comme personne sexuelle, et comme personne aussi. Et j'ai peur des fois... en tout cas, j'ai de la misère à dire ce que j'ai à dire.

- Mais tu le dis!

- Mais ce n'est pas clair.

(silence)

- Un besoin d'être reconnue en tant que personne, d'être reconnue dans tout son être, pas juste dans certains actes, dans son être le plus intime, dans ses réactions émotives, dans ses choix, et d'être reconnue et acceptée telle quelle. C'est une chose, et c'est ça que j'appelle un besoin fondamental; ce que je trouve différent de se faire valider, qui n'est pas un besoin naturel, c'est un besoin forgé par la culture, pour moi, de se faire valider par un autre quel qu'il soit. Mais dans notre culture, ça a été par les hommes.

La reconnaissance en tant que personne que je cherche, c'est qu'on ne nie pas mes désirs et mes besoins. Je vois pas la nécessité de choisir. Pourquoi je choisirais? J'ai plutôt besoin de briser ces pôles-là (...) Il me semble que tous les besoins, tous les désirs sont en moi, et mon besoin de Re-connaissance, c'est qu'on m'accepte avec ces besoins-là. Besoin d'être reconnue non seulement pour ce que je fais, mais pour ce que je suis aussi; une femme, une personne avec une vie amoureuse, et qui a décidé que cette vie-là serait pas juste dans un sens. Qu'on ne m'oblige pas à des choix...

- Hum, hum.

- C'est en ce sens que, moi, je fais une démarche depuis quelques années... Je trouve que, ben, y a fallu... c'pas vrai! Y'a rien fallu pantoutte! On ne décide pas ça. (rires) Ce que je veux dire, c'est que diverses expériences m'ont aidée à prendre une distance. Je te rejoignais tantôt dans cette distance-là, le rationnel et tout. Mais ça s'est pas produit de la même façon pour moi sur le plan émotif et amoureux. Moi, mon militantisme, pis en particulier le dossier sur la pornographie, la démarche que je faisais (c'est la démarche que j'ai faite après, celle dont je viens de vous parler...) ... mes attitudes envers les hommes ont commencé à changer à partir de là. Quand j'ai fait mes dossiers sur la porno, y a un bout que j'ai fait en compagnie d'hommes... Et j'ai appris des choses que je ne soupçonnais pas chez les hommes, même si c'était des hommes que je croyais, hum... très "progressistes", au-dessus de tout. Des hommes qui m'accompagnaient - c'était pas des étrangers, quand même - dans des clubs où j'allais voir des spectacles pour les décrire. Le genre de réactions qu'ils avaient face aux femmes... et face à moi. Pour moi, ça a été très douloureux, une découverte très douloureuse. C'est comme si un bandeau m'a été arraché des yeux. (silence)

Pis, là, j'ai été forcée... Ou bien je faisais semblant de rien voir, et de me dire: ben, non, c'est pas vrai, arrête-moi ça. Ou bien, je les regardais comme ils (les hommes) étaient. Cela m'a incitée à faire un recul face aux hommes sur le plan amoureux. On dirait que ce recul-là m'a servi de... d'auto-défense, ni plus ni moins. C'est comme un réflexe, un mécanisme de défense utile que la "nature" nous donne (rires) parce que c'est trop intense comme émotion. Y a des affaires à travers lesquelles on passerait pas si on n'était pas capable de ce recul. Un recul qui a changé ma perception des rapports hommes/femmes. Pas seulement mes rapports amoureux. Cela a changé tous mes rapports avec les hommes. Ce recul vis-à-vis des hommes - en plus du rapprochement des femmes - cela m'a dégagée, on dirait (approbation des autres participantes aux échanges), de tous mes rapports avec les hommes.

Y a comme un malaise qui est disparu. Je ne peux pas trop expliquer comment ça se fait, mais ça s'est produit ainsi. Ça ne s'est pas produit du jour au lendemain, c'est dans une démarche. Se produisait parallèlement un rapprochement avec certaines femmes, ce qui m'a aussi aidée à euh, c'est drôle, à améliorer mes rapports avec les hommes. Probablement, parce que ça m'a dégagée (approbation) d'une sorte de dépendance que je pense avoir encore, comme tout le monde, mais qui est moins aiguë.

- Hum!

Mensonge, plaisir et tendresse

- Déculpabilisation et responsabilité, ça va ensemble (rires). De plus en plus, si on examine tous les actes, il faut rendre les hommes irresponsables et les femmes coupables pour maintenir le système parce qu'autrement ça marcherait pas. Ça peut aller jusqu'à prendre en charge le plaisir de l'homme aussi. Il y a des femmes qui le vivent. Chez les hommes aussi, ça peut jouer mais à ce moment-là ce n'est pas une prise en charge, c'est une performance. Pour les femmes, on ne peut pas dire que c'est une performance. Elles vont se sentir coupables que l'autre n'ait pas eu de plaisir. Mais eux dans ça? Ça été une clé des rapports homme/femme, le mensonge des femmes dans le plaisir. Feindre la jouissance pour rassurer l'autre parce qu'il fallait qu'elles prennent en charge toute la relation.

(silence)

- C'est peut-être aussi une attitude à changer. Quand on dit: se donner du pouvoir, on ne peut pas baser un rapport avec une personne sur un mensonge comme ça. Un mensonge et une prise en charge... c'est une mission insensée d'assumer le plaisir et le désir de l'autre. C'est un des éléments que la pornographie nie, le désir. Pour moi, elle rend les "objets" extérieurs responsables du désir des personnes. Comme s'ils ou si elles ne pouvaient pas prendre en charge leur propre désir. Faut que ce soit créé par d'autres, par un objet, par une personne objectivée. Même nous autres, les femmes, parfois on a de la misère à se défaire de ça. C'est la séduction qui, selon moi, doit faire partie, doit continuer de faire partie des rapports entre hommes et femmes, entre femmes et femmes, les rapports amoureux en général mais... que ce soit une séduction franche, pas basée sur des faussetés, sur une prise en charge du désir de l'autre. S'il n'est pas excité à tel moment, je devrais pas sentir que c'est à cause de moi. Il est aussi responsable de son désir et de ses attitudes dans ça.

(silence)

- C'est pas juste dans le désir/excitation; dans les émotions et la tendresse aussi... Il me semble qu'il y a beaucoup de femmes qui se disent qu'il faut qu'elles éduquent les hommes à la tendresse. Comment fait-on pour éduquer à la tendresse? Il faut que ça vienne de l'intérieur! Actuellement, on a tendance à délaissier la prise en charge du plaisir. On est en train de prendre en charge l'expression de la tendresse de l'autre. J'ai déjà entendu des femmes dire: "ben oui, mais ils ne savent pas comment, c'est à nous de leur montrer le processus". Mais y a-t-il un processus? Il y a des dispositions à la tendresse, mais est-ce un processus que l'on apprend? (silence) Qui c'est qui nous a appris ça, à nous autres?

(silence)

- Y a peut-être des dispositions qui ont été plus développées chez les femmes. Ça a été plus encouragé. Mais la prise en charge dans les rapports amoureux, elle se joue là aussi. Selon moi, elle s'est déplacée du pôle du plaisir (y a de plus en plus de femmes qui disent; je vais penser à mon plaisir), pour se transposer sur la tendresse: "si on veut qu'ils en arrivent à des rapports tendres et à exprimer leurs émotions, par le toucher, par exemple, par la sensualité, ben, c'est à nous de leur montrer!" Pas sûr. Même qu'à certains, on pourrait leur montrer pendant cinquante ans, et ça donnerait pas grand-chose (rires). S'ils n'ont pas les dispositions pour se laisser aller dans ça! Parce que ça aussi, c'est la sexualité...

- Bizarre qu'on ait reconnu à seulement une catégorie de femmes le pouvoir de donner le plaisir...

- Pis, d'une manière commerciale...

- Pis, on les méprise.

- La re-connaissance de pouvoir donner du plaisir, mais la re-connaissance de pouvoir aller chercher du plaisir aussi. Il ne faut pas se sentir coupable d'aller chercher du plaisir. Tu sais, comme je disais l'autre fois, j'ai eu une aventure avec quelqu'un, j'ai été chercher ce dont j'avais besoin. Mais après ça, je me sentais mal parce que je n'avais pas vérifié la réaction de l'autre. D'un autre côté, je m'en foutais, parce que j'avais été chercher ce dont j'avais besoin. Je me disais: s'il n'est pas capable de dire si ça a été agréable pour lui, ce n'est pas à moi d'aller le chercher.

(silence)

- Les hommes se soucient aussi de savoir - pas toujours, mais parfois - si la femme a eu du plaisir. Mais, quand on met ça, en parallèle, ce n'est pas du tout pour les mêmes raisons.

- Non, c'est pas pour les mêmes raisons.

- ... Performance. Est-ce que je t'ai donné du plaisir? Est-ce que j'ai été bon? Est-ce que j'ai fait quelque chose de pas correct?

- Tu vois, moi, tantôt, j'ai écrit: femme égale prise en charge. Homme égale performance. J'trouve que c'est souvent ça.

(silence)

- Dans notre recherche de solutions, ça serait d'être conscientes de cela, quoi?

- D'être conscientes, pis de l'briser aussi.

(long silence)

- C'est pas toujours conscient, conscient, ça, là. On en parle, c'est quelque chose d'en parler, c'est pas facile de le briser.

- Conscientiser est une solution individuelle et collective à la fois.

- Moi, je sortais de la relation un peu divisée. J'étais mêlée. Là, je me suis assise avec lui, pis je lui en ai parlé. C'est là que j'ai pris conscience que je me sentais coupable de ne pas avoir été vérifier s'il avait eu du plaisir. Mais toute seule, c'était comme un "melting pot". Si t'as pas l'occasion d'en jaser avec quelqu'un ou quelqu'une, tu peux rester mélangée longtemps. C'est pour ça que je dis que c'est une solution individuelle, mais en même temps, ça prend d'autres lieux pour te permettre de te démêler. Ça peut être des "chums", ça peut être aussi des textes. Des choses qui viennent t'aider à comprendre ce que tu es en train de vivre.

(long silence)

- Que certains soient rendus à considérer pathologiques quelqu'un qui n'a pas de relations sexuelles, c'est grave.
- ... ou encore qui pratiquent l'auto-érotisme (masturbation).
- Pourquoi est-ce rendu comme ça? Les sexologues ont-ils tant d'influence?
- Moi, je pense que ça vient de Freud.
- Oui, mais Freud, il n'est pas né d'hier, et il n'est pas mort hier, non plus. Il me semble qu'il y a eu, entre temps, une contestation. Est-ce qu'on est en train de revenir à Freud comme modèle?
- On ne s'en est pas défait.
- Il y a peut-être un peu des femmes dans ça, aussi, dans le sens suivant: comme on nous avait nié une partie de ce pouvoir sexuel, pendant longtemps, peut-être que, pour essayer de se rattraper, au niveau du discours en tout cas, on s'est dit: il faut en faire autant que les hommes, hein. Compter le nombre d'orgasmes. Dans certains textes féministes - chez les Françaises, mais chez les Américaines aussi- il y a cette idée d'avoir l'orgasme à tout prix.
- Tout est censé nous conduire à l'orgasme, tous les plaisirs sont censés devenir orgasmes. Je me demande si notre langage n'est pas un petit peu trompeur ou indicateur d'une recherche qui n'est pas terminée.
- Ça vient aussi de ce qu'on a appelé entre guillemets "la révolution sexuelle", mais qui était plus une révolution génitale.
- Il n'y a pas eu de révolution sexuelle dans le sens de révolution des rapports hommes/femmes.
- Non, il y a eu libéralisation de la pornographie, ce n'est pas pareil. Là-dedans, il y a eu aussi une révolution féministe dans le domaine de la contraception. Les femmes se sont dit peut-être: nous autres aussi, on va aller le chercher le plaisir, maintenant qu'on ne peut plus tomber enceintes automatiquement. Les mythes existent, c'est effrayant. Moi, à chaque fois, que je rencontre des adolescents et des adolescentes, la première question qu'on me pose, c'est: quel est le meilleur moyen de ne pas tomber enceinte? Pis, comment on peut faire pour avoir un orgasme? Le plaisir se calcule à l'intensité de ton orgasme (pour certain-e-s).
- La longueur.
- C'est plus sophistiqué que ça. Chez certaines et certains, c'est la façon dont tu vas le vivre. Tu as un vrai orgasme si tu montes au septième ciel, mais si t'es au cinquième, c'en est peut-être pas un vrai. Si c'est un orgasme bruyant ou silencieux. (rires) Toutes sortes de m... affaires de même. J'ai entendu ça.
- T'as peut-être pas eu de plaisir, si t'as pas crié pour que le quatrième voisin t'entende.

(rires)

QUELQUES REFLEXIONS SUR L'EDUCATION SEXUELLE (?) AUPRES DES ADOLESCENTES

"Pour le planning des naissances (canadien), renseigner les jeunes sur la sexualité et la contraception et sur les conséquences des grossesses chez les adolescentes constitue la méthode la plus efficace pour diminuer le nombre de grossesses non désirées et le problème "des enfants qui ont des enfants"" Tellus, vol. 6, no 2, automne 1985.

"Une seule solution pourrait diminuer le nombre de grossesses à l'adolescence: l'éducation sexuelle". L'Une à l'autre, vol. 3, no 1, hiver 1986.

"Les adolescentes présentent un problème spécial. Elles font usage de contraceptifs de façon sporadique plutôt que constante". Rapport sur les contraceptifs oraux.

"Quand tu intervies auprès des adolescentes, la question à répondre, c'est: comment on fait pour ne pas avoir d'enfants?" étudiante.

Voilà une série de citations qui me font frémir: frémir sur le pourquoi de l'éducation sexuelle... frémir sur le contenu et la manière de la faire.

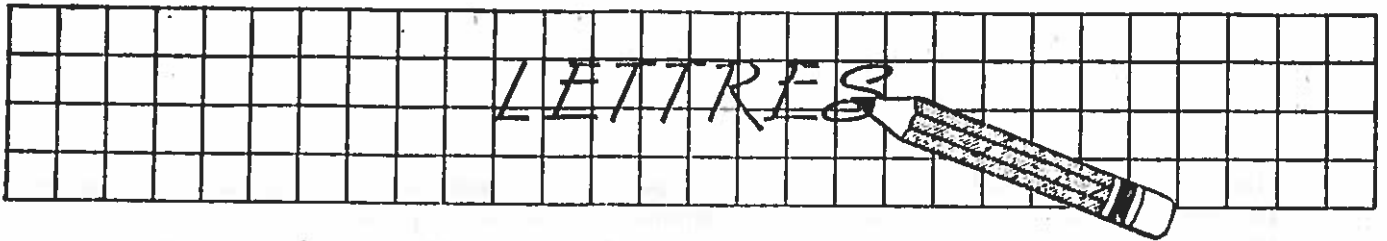
Frémir... car on ne reconnaît toujours pas la sexualité des jeunes dans sa spécificité et ses explorations, mais on s'inquiète des moyens d'éviter qu'elles se retrouvent avec les conséquences d'une sexualité adulte axée sur la pénétration.

La réaction habituelle face à la sexualité des adolescentes est de promouvoir des programmes visant à encourager l'usage de la contraception. Mais, est-ce bien reconnaître la sexualité des jeunes ou est-ce continuer à accepter de façon implicite la manière stéréotypée de vivre la sexualité que notre société véhicule?

Les jeunes sont continuellement confrontés à des messages à connotations sexuelles qui véhiculent des images stéréotypées de la sexualité. On n'a qu'à penser aux émissions de télévision telles Dallas, ou encore Dynasty, où le "sexe" est omniprésent; sans oublier les publicités pour annoncer la bière, les bas de nylon, les cosmétiques, le Canada, etc... Ces messages jouent le rôle d'éducateur. C'est ainsi que les jeunes apprennent les normes, les valeurs et les attitudes sociales face à la sexualité. C'est ainsi qu'elles apprennent que le rapport hétérosexuel génital est le but ultime à atteindre, et ce dès la puberté (entre 11 et 12 ans).

Pendant ce temps, on monte des programmes d'information sur la contraception. On conseille aux filles de 13 ans de prendre "la pilule", car c'est la méthode la plus efficace ("moins dangereuse que la grossesse") et elle n'intervient pas lors du rapport sexuel coïtal (car les "adolescentes sont spontanées, elles ne peuvent planifier"). On privilégie l'information sur la fonction reproductrice plutôt que de questionner et de discuter le vécu sexuel, les rapports hommes-femmes, les difficultés que les adolescentes rencontrent, etc...

En choisissant de privilégier l'information sur la fonction reproductrice, on choisit de maintenir le modèle sexuel de l'adulte masculin. On perpétue les stéréotypes de disponibilité sexuelle des femmes (et maintenant des filles de 12



REPONSE AU "SPÉCIAL HOMMES" DE LA VIE EN ROSE: LES PÈRES ET L'ÉTAT CONTRE LES FEMMES

La Vie en rose,
3963, rue St-Denis
Montréal, Québec, H2W 2M4

J'ai été plus que déçu par votre article "Les hommes à poussette" (nov. 85) où La Vie en rose sert de porte-voix à l'État contre les femmes qui résistent à la garde légale conjointe, formule systématiquement préconisée par le Service de médiation à la famille du Ministère provincial de la Justice, dont vous citez une porte-parole. Vous auriez peut-être dû consulter des groupes de femmes ou une avocate féministe avant de blâmer des femmes de la sorte. Histoire de ne pas nuire là où vous n'aidez pas.

Voici les faits. Malgré la confusion orchestrée à ce sujet par les groupes masculinistes qui prétendent représenter les pères séparés et divorcés, la garde légale conjointe (qu'on appelle aussi "garde partagée" ou "co-parentalité conjointe") n'a rien à voir avec et n'entraîne en rien un partage égal de la garde physique de l'enfant et des tâches concrètes qu'appellent son éducation et son bien-être. Ce serait plutôt le contraire, la notion de Droits du Père se substituant comme critère juridique à l'intérêt de l'enfant mais sur-

tout à la compétence du père et à son implication passée ou future dans les tâches parentales.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
des images racoleuses,
très Châtelaine 1976...
★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Quant à votre article, axé sur des images racoleuses (très Châtelaine 1976) de bons vieux "(nouveaux-pères-guili-guili-à-leur-enfant-dans-le-Parc", il ne fait que contribuer au maquillage idéologique de ce que vivent réellement les mères, et surtout celles qui se sont déjà laissées convaincre de dissocier la garde légale de l'enfant de sa garde physique, qu'on leur impose encore d'assumer seules avec de moins en moins de ressources.

Il vous aurait pourtant suffi de fouiller un peu (1) et de poser les bonnes questions aux fonctionnaires cités-e-s pour constater que la garde légale conjointe n'est rien de plus - et surtout rien de moins - qu'un droit de veto accordé au parent

non-gardien sur toute décision ou activité du parent gardien, au nom de l'intérêt de l'enfant ou des Droits du Père (car devinez qui préfère le pouvoir du contre-maitre à la tâche de l'ouvrier...). Cette restauration du principe de l'autorité paternelle, ébranlée par l'accès des femmes à une autonomie encore relative, découle directement des efforts dans tous les pays du mouvement masculiniste, lequel sert tout-à-fait les intérêts des gouvernements de droite soucieux d'enrayer l'accès au divorce et les revendications économiques, sociales et politiques des femmes. Je comprend mal que vous accusiez les femmes d'y résister. Mettez-vous une fois de plus sur "le cheval gagnant"? Malgré le fait que "toutes les études faites là-dessus montrent qu'il n'y a rien de pire pour les enfants que de vivre entre des parents qui se querellent, situation qui se perpétue lorsque vous imposez la garde conjointe à des parents qui n'arrivent pas à s'entendre" (2), nos deux paliers de gouvernement ont déjà commencé à l'imposer aux mères. Spécifiquement, l'État québécois a cherché à instituer la co-responsabilité parentale dès 1981 avec la loi 89 qui n'est jamais entrée en

qui vous permet de répéter que les femmes ont tort de chercher à protéger le peu de liberté qu'on leur concède encore dans l'espace où elles demeurent seules à faire tout ce travail dont vous ne parlez pas?

Tenez-vous compte de notre sécurité? Les deux-tiers des femmes qui divorcent au Québec le font pour motif de "cruauté physique ou mentale". Le nombre de meurtres de femmes par leur ex-conjoint a doublé depuis l'an dernier. Dans le cas des femmes battues (une sur cinq) et des enfants assailli-e-s sexuellement (un sur quatre), le divorce est habituellement la seule forme de protection durable. En remarquant de force les deux parties, la garde légale conjointe bouche cette dernière issue, privant les mères de la paix relative que leur achetait l'adjudication de la garde légale au parent prêt à assumer la garde physique du ou des enfants. Au lieu de cela, voici des médiateurs salariés par l'État qui nous invitent à Oublier le Passé tandis qu'à Ottawa, les groupes de pères exigent que l'on refuse d'entendre en Cour le témoignage de ces violences si aucune accusation criminelle n'a été portée par le Ministère de la justice à l'époque.(6) Résultat déjà constaté aux États-Unis par le "National Centre for Women and Family Law": même après un divorce, des mères se font battre et tuer, des enfants se font violer un weekend sur deux au nom des Droits du Père, coulés dans le bronze par un discours idéaliste et des lois imposant la garde légale conjointe. Aux femmes de faire et refaire la preuve de ces violences, à leurs frais bien sûr. Au pire, on leur enlève la garde physique de l'enfant. Au mieux, on réfère le père à un psychologue masculiniste chargé de le "conseiller" (et de lui éviter toute condamnation). Même avec preuves à l'appui, les tribunaux refusent presque toujours la "déchéance d'autorité paternelle", seule alternative à la resacralisation des Droits du Père.(7)

Parlons aussi du harcèlement juridique des femmes, déjà amorcé. D'un père disparu - pour ne pas payer de pension - la garde légale conjointe automatique va faire un harceleur licencié. Les avocates qui défendent les femmes divorcées voient aujourd'hui les cas de garde légale conjointe - même lorsqu'adoptée à l'amiable - "rebondir" systématiquement en Cour après un ou deux ans, devenant une série de procédures ruineuses pour le budget et l'équilibre des femmes et des enfants. Quand il y a retour à la garde exclusive, les femmes découvrent souvent qu'elles ont perdu les droits que leur avait valu le parentage exclusif des enfants avant l'éclatement du couple. Leur ex-époux, muni d'une nouvelle conjointe et enrichi (des pensions non-versées...) se sert de ces conditions "meilleures pour l'enfant" et de son expérience de "co-parentalité" pour arracher facilement la garde exclusive s'il la désire. Sinon, l'appareil juridique et social de l'État continue à faire de la mère une NOURRICE sans salaire, soumise à la tutelle de cet homme qui lui dictera ses quatre volontés "pour le bien de l'enfant".

C'est, à toutes fins pratiques, la suppression du droit au divorce, l'État considérant que les conjoints n'ont été relevés que de l'obligation de vie commune. Comme le dit Richard Haney, président du lobby "Canadians Organized for Parental Equality": "I am not divorced from my ex-wife. If she thinks we are, this is her idea, not mine..."(8) Et gare aux mères qui joueront mal leur rôle! André Fo-

FEMINISME

ANT- 15259 Perspectives féministes

Automne 1985 Université Laval

Les diverses tendances: une typologiePréambule:

Danger de catégoriser trop les tendances; en réalité, ce sont souvent davantage des différences de stratégies et de styles que des différences de fond.

Il faut donc considérer ce qui suit plus comme une leçon pour reconnaître les différences de positions et de formes de luttes plus qu'un jugement porté sur un groupe ou l'autre.

La tendance dite "réformiste" ou "libérale":

"il faut modifier le fonctionnement du système pour que les femmes y prennent une place comme égale à celle des hommes; qu'elles aient les mêmes opportunités en termes d'éducation et de carrière; qu'elles puissent participer à tous les avantages et aux mêmes possibilités de richesse, pouvoir et de prestige que les hommes. On compte sur les changements au niveau des lois pour faire graduellement changer les choses et faire disparaître la discrimination.

.lutte pour la transformation des cadres législatifs, les changements de politiques, de lois; pour la mise sur pied de programmes d'égalité(en emploi, par ex.)

. ne remettent pas en question l'ordre social lui-même mais en souhaitent la réforme:

ex. penser que l'augmentation du nombre de femmes seul peut faire changer la situation des femmes à l'Assemblée nationale.

ex. les luttes pour l'obtention du droit de vote

ex. l'Aféas et revendication de reconnaissance des femmes au foyer, sans remettre en question le rapport de dépendance dans lequel elles se trouvent et continueraient de se trouver.

ex. la lutte pour le salaire de la femme au foyer (que d'aucunes considèrent comme absolument révolutionnaire) ne serait que réformiste et risquerait d'enfermer encore davantage les femmes dans leur rôle de ménagère et mère

II. La tendance inspirée du marxisme:

est en quelque sorte double selon que ses adhérentes reconnaissent ou non l'importance du patriarcat, c'est-à-dire, la nécessité de la lutte des sexes en même temps que la lutte des classes.

Ici la terminologie est parfois confuse: je propose de parler de **féministes marxistes** ou de **marxistes tout court** celles qui considèrent que l'ennemi principal c'est le capitalisme même si elles reconnaissent l'existence du patriarcat (alors que les marxistes tout court considèrent que l'oppression des femmes est essentiellement un symptôme; les femmes seront libérées plus ou moins automatiquement une fois l'avènement du socialisme, d'une société sans classe).

Accordent une importance essentiellement aux femmes de la classe ouvrière.

Leur apport: la mise à jour de l'exploitation des femmes par le capitalisme à travers le travail domestique; a donné lieu, à la fin des années 70 à un débat important sur le plan théorique. De même, la critique de la famille.



**ressources
communautaires**

RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

SESSION DE FORMATION: LES FEMMES ET LES MEDIAS

Luce a participé à la session de formation "les femmes et les médias" offerte conjointement par Consult-Action et le Centre St-Pierre. L'objectif de cette session de deux jours était d'habiliter les déléguées d'associations féminines à prendre publiquement la parole par les médias. Les thèmes abordés étaient les suivants: modes de communication avec les publics; relations publiques; articles, communiqués de presse; conférences de presse; accès des groupes féminins aux médias; télévision, techniques d'entrevue; plan de communication. Vous retrouverez dans les pages suivantes deux instruments offerts lors de cette session.

Profil d'utilisation des médias est une brochure, produite par le Centre St-Pierre, qui permet de situer les différents médias et les avantages et désavantages de leur utilisation.

Bibliographie sommaire sur les relations publiques, produite par le Centre St-Pierre, vous donne un aperçu de différents documents pouvant vous aider dans vos relations publiques.

A noter: "Les femmes et les médias" et "Guide à la production d'un dépliant maison" sont à votre disposition au siège social de la FQPN.

Pour avoir plus d'information sur cette session, vous pouvez communiquer avec Luce Harnois.

RAPPEL AUX COLLECTIFS

Le 1^{er} mai est la date finale pour recevoir vos textes au siège social si vous désirez que le cahier spécial vous soit envoyé vers le 15 mai. Ces dates ont été choisies par le conseil d'administration de septembre 1985, suite à la demande des collectifs d'avoir le cahier en main quelques semaines avant l'assemblée générale annuelle.

Médias locaux à créer soi-même

	Feuille	Bulletin de liaison
Description	feuille publiée par la fabrique	petit journal sans but lucratif, au service d'un groupe
Contrôle	soi-même	soi-même
Rythme de parution	hebdomadaire	à volonté: régulier ou occasionnel
Contenu	logo - courtes nouvelles religieuses et paroissiales	informations sur les activités d'un groupe
Public visé	pratiquants - autres?	groupe précis
Distribution	portes d'église - lieux publics - à domicile	par la poste
Quand les utiliser	annonce d'un événement, d'une réunion	pour transmettre beaucoup d'informations
Comment se préparer	textes concis et clairs: 3 ou 4 lignes au maximum	équipe de rédacteurs - bonne planification
Équipement requis	poly-photocopies	à confier à des professionnels
Coût	peu coûteux si préparé par des bénévoles	très élevé
Désavantages	très très bref les seuls pratiquants	gros travail très coûteux
Avantages	très lu - près des gens - utilisables par d'autres médias	beaucoup d'informations - maison - contrôle total du contenu

Médias locaux à créer soi-même

	Affiche	Circulaire
Description	feuille affichée - peu de texte - éléments visuels - possibilité de posters cartonnés	feuilles distribuées 1 ou 2 feuilles intervenant identifiées
Contrôle	soi-même	soi-même
Rythme de parution	à volonté	à volonté
Contenu	logo - illustrations - date - lieu - très peu de mots	gros titres - texte clair, précis, concis - logo
Public visé	public en général	public en général
Distribution	endroits fréquentés: magasins - restaurants - caisses pop, etc. - autorisations - poteaux interdits	à domicile: - par camelots - par la poste - pare-brise (autos) - de main à main
Quand les utiliser	annonce d'un événement (mauvais pour sensibiliser)	annonce d'un événement sensibilisation à une question
Comment se préparer	bon slogan - illustration - surprise - lieu d'affichage imprévu	titres-choc - phrases courtes, bien tapées
Équipement requis	cartons - stylos-feutre - trace-lettres - caractères à transfert	poly-photocopies
Coût	peu coûteux si préparé par des bénévoles	peu coûteux si préparé par des bénévoles
Désavantages	une par une - information très brève, souvent noyée parmi d'autres	plus ou moins lue (surabondance)
Avantages	informe d'un seul regard, sans effort	peu de temps peu de frais

Médias nationaux

Description	Journal, radio, télévision, magazine, etc.
Contrôle	tout grand media de masse les informateurs
Rythme de parution	quotidien, hebdomadaire, mensuel
Contenu	événement ou déclaration très importants
Public visé	le très vaste public en général
Quand les utiliser	seulement à l'occasion de faits tout à fait spéciaux, remarquables
Comment se préparer	communiqué de presse, conférence de presse, dossier de presse
Équipement requis	poly-photocopies photos salle de rencontre
Coût	peu dispendieux
Désavantages	à utiliser rarement: seulement pour des événements exceptionnels, sinon vous perdez votre crédibilité: requiert bien des énergies: temps de préparation et contrôle de la situation
Avantages	très large diffusion

N.B. - Ce tableau est largement inspiré du *Guide d'utilisation des médias*, Communication-Québec (région de l'Abitibi-Témiscamingue), 1980, 68 p.

Communiqué de presse

En haut de page:	COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Date:	30 février 1999
Permission de publier:	"Pour publication immédiate" ou "Embargo jusqu'au 1 ^{er} mars 1999, à 12h"
Titre:	Les années vont vite... (les médias ont le droit de le changer)
Nouvelle	Rédaction proprement dite: - répondre aux questions: qui? quoi? ou? quand? comment? pourquoi? - en commençant le premier paragraphe par le point le plus important - jamais plus d'une page et demie à double interligne (6 ou 7 paragraphes) - à la fin du texte, on écrit: - 30 - (symbole standardisé connu)
Identification:	Nom du porte-parole; fonction, adresse, téléphone (bureau et résidence)
Photos:	Pour donner plus de piquant, ajouter une photo (identifiée au dos) avec une légende bien pensée Si l'information ne mérite pas un long article, envoyer seulement une photo avec légende

Dossier de presse

Le dossier de presse est constitué d'une pochette renfermant certains éléments qu'on veut rendre publics. Il comprend obligatoirement un communiqué de presse; puis divers documents: historique, financement, avenir... On lui adjoint avantageusement des photos quand cela s'y prête.

Le dossier de presse est le principal instrument mis à la disposition des journalistes lors des conférences de presse. Au cours de celles-ci, les journalistes qui ont pris connaissance du dossier pourront poser les questions susceptibles d'éclairer l'information transmise. ♦

